COMMISSION SCOLAIRE MARGUERITE-BOURGEOYS

ÉCOLE FÉLIX-LECLERC
RÉFECTION DES BLOCS SANITAIRES / LOCAUX 217 ET 265
Projet : 3FLECM.01

DEVIS D'ARCHITECTURE DÉFINITIF
ÉMIS POUR CONSTRUCTION

RÉAL PAUL, ARCHITECTE
5605, ave. De Gaspé
Bureau 403
Montréal (Québec)
H2T 2A4

Téléphone : (514) 954-0003
Télécopieur : (514) 954-0111

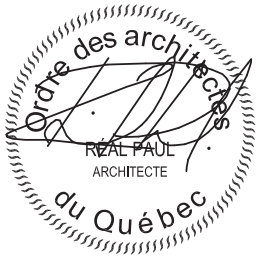

Juin 2015

N° section **Titre** **Page**

Liste des intervenants

Division 01 – Exigences générales

01340 Dessins d'atelier, descriptions et échantillons ..... 1 à 5
01500 Aménagement de chantier et mesures provisoires..... 1 à 1
01545 Mesures de sécurité..... 1 à 1
01560 Protection de l'environnement ..... 1 à 1
01600 Matériaux et équipement ..... 1 à 2
01710 Nettoyage..... 1 à 3
01720 Dossier de projet ..... 1 à 1
01730 Manuel d'exploitation et d'entretien..... 1 à 2
01731 Matériel de remplacement, outils spéciaux et pièces de rechange ..... 1 à 1

Division 02 - Aménagement du terrain

02060 Travaux de démolition et d'enlèvement de démolition..... 1 à 4

Division 05 – Ouvrages métalliques

05500 Ouvrages métalliques ..... 1 à 4

Division 06 – Bois et plastique

06100 Charpenterie ..... 1 à 6
06400 Ébénisterie et ameublement intégrés ..... 1 à 4

Division 07 - Isolation et étanchéité

07900 Produits d'étanchéité ..... 1 à 4

Division 08 - Portes et fenêtres

08000 Tableau portes et cadres ..... 1 à 1
08111 Portes et cadres en acier..... 1 à 3
08210 Portes en bois..... 1 à 3
08710 Pièces de quincaillerie ..... 1 à 6

Division 09 - Finition

09000 Tableau des finis ..... 1 à 1
09111 Colombages métalliques..... 1 à 3
09250 Panneaux de gypse..... 1 à 7
09310 Carrelages de céramique..... 1 à 7
09900 Peinture..... 1 à 16

Division 10 – Produits spéciaux

10170 Cloisons en panneaux de stratifié – plastique massif pour salles de toilettes..... 1 à 5
10800 Accessoires de toilettes..... 1 à 4

Division 12 – Ameublement et décoration

12484 Grilles gratte-pieds ..... 1 à 2

LISTE DES DESSINS - ARCHITECTURE

N° de plan	Description
A-000	Page frontispice.
A-100	Plans généraux du sous-sol et rez-de-chaussée.
A-101	Plans agrandis des locaux 217-A et 217-B (démolition-nouvel aménagement-nomenclature), plans des plafonds réfléchis et plans des finis de plancher.
A-102	Plans agrandis des locaux 265-A et 265-B (démolition-nouvel aménagement-nomenclature), plans des plafonds réfléchis et plans des finis de plancher.
A-103	Élévations intérieures des locaux 217-A et 217-B, détails et légende des accessoires et Mobilier.
A-104	Élévations intérieures des locaux 265-A et 265-B, détails et nomenclature.
A-105	Nouvelles grilles gratte-pieds dans les locaux 226 et 273.

Liste des intervenants

ARCHITECTE RÉAL PAUL
5605 ave. de Gaspé,
bureau 403
Montréal (Québec)
H2T 2A4
T:514 954 0003
F:514 954 0111
real.paul@realpaul-architecte.com

Répertoire de l'équipe de projet

Projet : **École Félix-Leclerc**
Travaux de réfection des blocs sanitaires 217 et 265

Projet n^{o} : 14-925-1

Client : **Commission Scolaire Marguerite Bourgeoys**

Date : Mai 2015

Représentant du client : Chargée de projets aux immobilisations,
Secteur ouest

Adresse : 331, rue Inglewood
Pointe-Claire (Québec) H9R 2Z8

DISCIPLINE	Nom de la firme	Représentant
Client	Commission Scolaire Marguerite-Bourgeoys	
Adresse	331, rue Inglewood, Pointe-claire (Québec) H9R 2Z8	
Téléphone		
Cellulaire		
Courriel		
Client		
Adresse		
Téléphone		
Cellulaire		
Courriel		
Client		
Adresse		
Téléphone		
Cellulaire		
Courriel		
Ingénieur	Les Consultants S.M. inc.	
Adresse	4600, rue Louis B. Mayer, Laval (Québec) H7P 6E4	
Téléphone		
Télécopieur		
Courriel		
Architecte	Réal Paul, architecte	
Adresse	5605 avenue de Gaspé, bureau 403, Montréal (Québec) H2T 2A4	
Téléphone		
Télécopieur		
Courriel		

Division 01

Exigences générales

1. GÉNÉRALITÉS

1. Soumettre aux professionnels aux fins de vérification, les dessins d'atelier, les descriptions des produits et les échantillons prescrits. Les autres exigences particulières supplémentaires sont formulées dans les sections appropriées des divisions 02 à 16.

2. L'Entrepreneur a la responsabilité de préparer et tenir à jour un registre des dessins d'atelier et échantillons à soumettre. Le registre servira à faire le suivi des dessins d'atelier et échantillons et sera mis à jour pour être présenté à chaque réunion de chantier. Utiliser le registre en annexe.

3. Présenter les dessins d'atelier, les descriptions de produits et les échantillons en unités impériales.

4. Si des produits ou des données techniques ne sont pas fournis en unités impériales, les valeurs converties seront acceptables.

5. Au moment de la soumission des documents ou des échantillons, aviser le Professionnel par écrit des dérogations qu'on y trouve par rapport aux exigences des documents contractuels, en précisant les raisons de ces dérogations.

6. L'Entrepreneur ne sera pas dégagé de sa responsabilité à l'égard des dérogations aux exigences contractuelles, même si le Professionnel a vérifié les documents ou les échantillons soumis, exception faite du cas où ce dernier accepte par écrit une dérogation donnée.

7. Effectuer tous les changements que le Professionnel juge appropriés par rapport aux documents contractuels, et soumettre de nouveau les documents ou les échantillons selon les directives du Professionnel.

8. Au moment d'une nouvelle soumission de documents ou d'échantillons, aviser le Professionnel par écrit des changements effectués autres que ceux exigés par ce dernier.

9. À la fin des travaux, remettre au Propriétaire une copie de tous les dessins d'atelier corrigés, classés selon les sections du devis directeur national.

10. Il est défendu d'entreprendre des travaux dont les dessins d'atelier, échantillons et description des produits n'ont pas reçu l'approbation susmentionnée.

2. DESSINS D'ATELIER

1. Les dessins soumis doivent être des originaux préparés par l'entrepreneur général, le sous-traitant, le fournisseur ou le distributeur illustrant la partie des travaux concernée, les détails de pose ou démontage prescrits dans les sections qui s'y rapportent.

2. Identifier les détails à l'aide des numéros de feuille et de détail des dessins du contrat.

3. Les feuilles ne doivent pas dépasser les dimensions 707 mm x 1000 mm.

4. Les dessins d'atelier en format 8 ½" x 11 et 8 ½" x 14 pourront être transmis par courriel aux professionnels. L'entrepreneur général devra par la suite faire les copies nécessaires pour les besoins du contrat (manuel d'entretien).

5. Si le format des dessins d'atelier dépasse des feuilles 8 ½" x 14, soumettre les dessins d'atelier comme suit :

1. Un minimum de huit (8) copies sont requises pour approbation soit : 3 pour le manuel d'entretien, 1 propriétaire, 1 entrepreneur général, 1 sous-traitant, 1 architecte, 1 ingénieur.

6. L'étude et l'approbation des dessins ne s'appliquent qu'à la disposition générale. Les erreurs de dimensions et de quantités, y compris les obstacles à l'exécution des travaux, pourront être notés, mais cela ne dégagera pas l'entrepreneur de sa responsabilité de terminer l'ouvrage suivant les plans et devis.

7. Les caractéristiques des appareils et leur capacité, les détails de fabrication et d'installation pertinentes de même que toute autre fonction particulière en rapport avec les appareils, ainsi que l'approbation de l'Association Canadienne de Normalisation (ACNOR) seront clairement indiqués sur les dessins d'atelier.

3. VÉRIFICATION DES DOCUMENTS SOUMIS

1. Vérifier les dessins d'atelier, les caractéristiques des produits et les échantillons avant de les soumettre aux professionnels.

2. Vérifier :
   1. Les mesures prises sur le chantier;
   2. Les critères d'exécution;
   3. Les numéros de catalogue et autres données connexes.

3. Agencer la documentation soumise avec les exigences de l'ouvrage et les documents contractuels. Les dessins d'atelier ne seront pas approuvés un à un. La vérification ne se fera que lorsque tous les dessins connexes seront soumis.

4. L'entrepreneur général n'est pas dégagé de sa responsabilité pour les erreurs et les omissions contenues dans la documentation soumise, même si les professionnels ont vérifié cette documentation.

5. L'entrepreneur général n'est pas dégagé de sa responsabilité pour les écarts aux exigences des documents contractuels même si les professionnels ont vérifié la documentation qui lui a été soumise sauf si ce dernier exprime par écrit son acceptation quant à certains écarts précis.

6. Au moment de remettre les documents, aviser les professionnels par écrit des écarts contenus dans la documentation soumise.

7. Ne distribuer des exemplaires qu'après avoir reçu l'approbation des professionnels.

4. EXIGENCES QUANT À LA SOUMISSION DES DOCUMENTS OU DES ÉCHANTILLONS

1. Coordonner la soumission des documents ou des échantillons requis avec les exigences des travaux et des documents contractuels. Les documents ou les échantillons soumis individuellement ne seront pas vérifiés tant que tous les renseignements connexes ne seront pas disponibles.

2. Allouer dix (10) jours ouvrables pour permettre aux professionnels de vérifier les documents ou les échantillons soumis.

3. La lettre d'envoi doit contenir les renseignements suivants :
   1. la date;
   2. la désignation et le numéro du projet;
   3. le nom et l'adresse de l'entrepreneur;

4. le nom et le nombre des dessins d'atelier, des descriptions de produits et des échantillons soumis;
5. tout autre renseignement utile.

4. Les documents ou les échantillons soumis doivent également comporter les renseignements suivants :
   1. les dates de préparation et de révision;
   2. la désignation et le numéro du projet;
   3. le nom et l'adresse :
      1. du sous-traitant,
      2. du fournisseur,
      3. du fabricant.
   4. le sceau de l'entrepreneur accompagné de la signature de son représentant autorisé attestant que les documents ou les échantillons soumis ont été approuvés, que les mesures prises sur place ont été vérifiées et que tout est conforme aux documents contractuels;
   5. les détails des parties appropriées des ouvrages selon les besoins
      1. les détails de façonnage,
      2. les détails d'agencement montrant les dimensions, incluant celles prises sur place ainsi que les jeux et les dégagements requis,
      3. les détails d'installation,
      4. la capacité ou la puissance,
      5. les caractéristiques relatives à la performance ou au rendement,
      6. les normes qui s'appliquent,
      7. le poids de service,
      8. les schémas de câblage,
      9. les diagrammes unifilaires et schématiques,
      10. la relation avec les ouvrages adjacents.

5. Une fois que le professionnel a vérifié les documents soumis, distribuer les copies.

5. DESCRIPTION DE PRODUITS

1. Description de produits : feuilles de catalogue du fabricant, graphiques et diagrammes de performance ou de rendement servant à illustrer les produits standards fabriqués.

2. Soumettre les descriptions de produits en format électronique. Dimensions des feuilles : 215 x 280 mm, 3 modules maximum.

3. Supprimer les renseignements qui ne s'appliquent pas aux présents travaux.

4. Ajouter aux renseignements standards les renseignements supplémentaires qui s'appliquent aux présents travaux.

5. Faire les renvois nécessaires aux parties appropriées des documents contractuels.

6. ÉCHANTILLONS DE PRODUITS

1. Échantillons : exemples de matériaux, matériel, qualité, finis ou mode d'exécution.

2. Si la couleur, le motif ou la texture doivent servir de critère de sélection, soumettre la gamme complète des échantillons de produits.

3. Une fois vérifiés et approuvés, les échantillons de produits serviront de norme de qualité aux fins des présents travaux et pourront servir à la construction.

7. ÉCHANTILLONS D'OUVRAGES

1. Échantillons : ouvrages réalisés sur place en employant les matériaux et le mode d'exécution prescrits.

2. Réaliser les échantillons d'ouvrages aux endroits jugés acceptables par l'architecte.

3. Une fois vérifiés et approuvés, les échantillons d'ouvrages serviront de norme de qualité aux fins des présents travaux.

8. REVUE DES DESSINS D'ATELIER

1. La revue des dessins d'atelier par l'architecte a pour seul objectif de s'assurer de leur conformité avec le concept général. Cette revue ne signifie pas que l'architecte approuve la conception détaillée rattachée aux dessins d'atelier, responsabilité qui demeure celle de l'entrepreneur qui les soumet, et une telle revue ne relève pas l'entrepreneur de sa responsabilité envers toutes erreurs ou omissions sur les dessins d'atelier ou de sa responsabilité d'observer les exigences de construction et les documents contractuels. Sans toutefois limiter les considérations générales précédentes, l'entrepreneur est responsable envers les dimensions à confirmer et à corréler sur le site, envers les procédés de fabrication ou les techniques de construction et d'installation et également envers la coordination du travail de tous les sous-traitants.

Section	Article	Produit	Type de document exigé No d'identification				Délais					Remarques
			Dessin atelier	Fiche technique	Échan-tillon	Rapport de test	Émis	Reçu	Retourné	Resoumis	Retourné	

FIN DE LA SECTION 01340

1. ENTREPOSAGE

.1 Fournir et installer un entrepôt à l'épreuve des intempéries, avec plancher surélevé, pour ranger les matériaux, les outils et l'équipement susceptibles d'être endommagés par les intempéries.

2. PANNEAUX INDICATEURS ET AFFICHES

.1 Seulement les écriteaux servant à identifier l'entrepreneur et les affiches servant à assurer la protection des personnes ou à donner des instructions sont permis sur le chantier.

.2 La présentation, l'emplacement et la quantité des panneaux indicateurs et des affiches doivent être approuvés par l'architecte (ou l'ingénieur).

.3 Les panneaux indicateurs et les affiches doivent être écrits en français et en anglais ou porter des symboles graphiques courants.

.4 Laisser les panneaux indicateurs et les affiches en place pendant toute la durée du projet. Les enlever et évacuer du chantier lorsque l'architecte (ou l'ingénieur) en fera la demande.

3. ENLÈVEMENT DES INSTALLATIONS PROVISOIRES

.1 Enlever du chantier toutes les installations provisoires lorsque l'architecte (ou l'ingénieur) le jugera opportun.

FIN DE LA SECTION 01500

1. MESURES DE SÉCURITÉ

1. Observer et faire respecter les mesures de sécurité pour les travaux de construction exigées par le Code de construction du Québec - Chapitre 1, Bâtiment et code national du bâtiment - Canada 2005 (modifié), le Gouvernement provincial, la Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec et les statuts et organismes municipaux.

2. En cas de contradiction entre les exigences des codes et organismes susmentionnés, celles qui sont les plus strictes prévaudront.

3. L'entrepreneur général doit prévoir des extincteurs portatifs en nombre suffisant et garantir la sécurité en matière de protection incendie.

2. SURCHARGE

1. On ne doit imposer à aucune partie de l'ouvrage une charge qui pourrait compromettre sa sécurité ou lui causer une déformation permanente.

FIN DE LA SECTION 01545

1. FEUX

1. Les feux et le brûlage des déchets sur le chantier ne sont pas permis.

2. ÉVACUATION DES DÉCHETS

1. Sauf autorisation expresse de l'architecte, il est interdit d'enfouir des déchets et des matériaux de rebut sur le chantier.

2. Il est interdit d'évacuer des matériaux de rebut ou des matériaux volatils comme les essences minérales et les diluants pour l'huile ou la peinture, en les déversant dans des cours d'eau, des égouts pluviaux ou des égouts sanitaires.

3. Évacuer hors de la propriété tous les matériaux de rebut et de démolition.

3. PROTECTION DE L'ÉDIFICE

1. Prévoir les moyens de protection adéquats pour l'édifice et son contenu contre tous dommages pouvant être causés par la température, et ce, à la satisfaction de l'architecte.

2. À la fin de chaque journée de travail, laisser le site en bonne condition de propreté et de sécurité.

4. PRÉVENTION DE LA POLLUTION

1. Arroser les matériaux secs et recouvrir les déchets afin d'éviter que le vent soulève la poussière ou entraîne les débris.

FIN DE LA SECTION 01560

1. GÉNÉRALITÉS

1. Sauf indications contraires, utiliser des matériaux, des pièces et de l'équipement neuf, équivalents ou supérieurs à ceux existants. S'assurer que le matériel est disponible en tout temps.

    1. Notifier l'architecte par écrit de tout remplacement de matériaux, de pièces ou d'équipements, autres que ceux déjà en place.

2. Lorsque les matériaux et les pièces ne sont pas indiqués sur le formulaire de commande et/ou sur les dessins, se conformer aux normes de référence, aux prescriptions indiquées ou aux prescriptions de l'architecte.

2. INSTRUCTIONS DU FABRICANT

1. Sauf indications contraires, se conformer aux plus récentes instructions écrites du fabricant concernant les matériaux et l'équipement à utiliser et les méthodes d'installation, d'inspection et d'essai.

2. Aviser l'architecte par écrit de toutes divergences entre le présent devis et les instructions du fabricant ; l'architecte déterminera alors quel document il faut utiliser.

3. LIVRAISON ET ENTREPOSAGE

1. Les matériaux et l'équipement doivent être livrés, entreposés et entretenus de manière à conserver intacts le sceau et l'étiquette du fabricant.

2. Entreposer les matériaux et l'équipement conformément aux instructions des fournisseurs.

3. Réparer, à la satisfaction de l'architecte, les dommages causés aux surfaces finies en usine.

4. SÉLECTION DE MATÉRIAUX, DE PIÈCES ET D'ÉQUIPEMENTS PAR L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL POUR FINS DE SOUMISSION

1. Si les matériaux sont prescrits par référence à une norme, choisir tout matériau qui répond aux exigences de cette norme ou qui les dépasse.

2. Si les matériaux doivent figurer sur la liste des produits homologués publiés par l'Office des normes générales du Canada, choisir l'un des fabricants qui y sont énumérés.

3. Si les matériaux sont prescrits aux termes d'un devis descriptif ou d'un devis de performance, choisir tout matériau qui répond aux exigences du devis ou qui les dépasse.

4. Si les matériaux sont prescrits par désignation d'une ou plusieurs marques, choisir l'une des marques désignées. Aux fins des présentes exigences générales, l'expression «matériau acceptable» désigne un produit complet et en état d'utilisation, suivant la description donnée par un nom de fabricant, un numéro de catalogue, une marque de commerce ou toute autre combinaison de ces éléments.

5. Si les matériaux sont prescrits aux termes d'une norme, d'un devis descriptif ou d'un devis de performance, se procurer auprès du fabricant, à la demande de l'architecte, le rapport d'un laboratoire d'essai indépendant certifiant que les matériaux répondent aux exigences prescrites ou les dépassent.

5. ÉQUIPEMENT ET INSTALLATION DE CONSTRUCTION

1. L'entrepreneur général doit démontrer à l'entière satisfaction de l'architecte que l'équipement et les installations de construction sont appropriés pour les travaux.

2. Maintenir l'équipement et les installations de construction en bon état de service.

FIN DE LA SECTION 01600

1. GÉNÉRALITÉS

1. Effectuer les opérations de nettoyage et d'élimination conformément aux ordonnances locales et aux lois contre la pollution.

2. Déposer les déchets volatils dans des contenants métalliques couverts et les évacuer du chantier à la fin de chaque journée de travail.

3. Ne pas accumuler des déchets qui présentent des dangers.

4. Assurer une bonne ventilation pendant l'emploi de substances volatiles, délétères ou toxiques. À cet effet, il est interdit d'utiliser le système de ventilation du bâtiment.

2. PRODUITS

1. N'utiliser que les produits de nettoyage recommandés par le fabricant de la surface à nettoyer, et de la façon recommandée par le fabricant du produit de nettoyage.

3. NETTOYAGES SPÉCIAUX

1. Nettoyer en profondeur toutes les surfaces de céramique existante au plancher et sur les murs dans les locaux 265-A et 265-B, de façon à leur redonner leur apparence d'origine, en utilisant les méthodes et les produits adéquats, et ce de la façon recommandée par le fabricant des produits de nettoyage.

4. NETTOYAGE PENDANT LES TRAVAUX

.1 L'Entrepreneur et les sous-traitants doivent assumer la propreté du chantier durant la progression complète des travaux.

.2 Le chantier devra être tenu en tout temps propre et libre de tout déchet afin qu'il ne représente pas de risque d'incendie ou d'accident. Tout matériel ou équipement tenu à l'extérieur du chantier sera mis aux rebuts. À la fin de chaque journée, nettoyer la zone de travail de tous rebuts et débris. Il est interdit de brûler des matériaux de construction ou de démolition sur le site.

.3 L'Entrepreneur devra nettoyer chaque aire où des travaux sont effectués avant de quitter cette dernière et immédiatement après la fin de chaque période de travail.

.4 Garder le chantier propre en tout temps, et laisser les corridors sans obstruction.

.5 Pourvoir le chantier de conteneurs destinés aux débris et aux déchets

.6 L'Entrepreneur devra maintenir les lieux propres en dehors de son chantier en tout temps. Dans le cas où du nettoyage en dehors de la zone du chantier est engendré par les travaux de l'Entrepreneur, ce dernier effectuera immédiatement les travaux de nettoyage. Après notification de la part du chargé de projets, si le nettoyage n'est toujours pas effectué, il sera pris en charge par le Propriétaire et les frais encourus seront à la charge de l'Entrepreneur.

.7 Nettoyer le matériel et les équipements avant qu'ils ne quittent le chantier.

.8 Nettoyer les surfaces finies et celles sur lesquelles un ouvrage subséquent doit être exécuté.

.9 Avant et pendant le processus de peinture, dégager les endroits où les travaux sont en cours de tous les rebuts, les débris et les matériaux de construction qui peuvent causer de la poussière. Balayer en utilisant de l'abat-poussière ou passer l'aspirateur sur les planchers, tel que requis et prendre toutes les mesures possibles pour garder ces espaces exempts de poussière.

.10 Avant de procéder au nettoyage final, réparer les défectuosités et enlever les protections temporaires sur les surfaces et matériau.

5. NETTOYAGE FINAL

.1 L'Entrepreneur responsable des travaux doit effectuer le nettoyage requis. Ceci inclut mais n'est pas limité aux activités suivantes :

.1 Enlever la graisse, la poussière, la saleté, les taches, les étiquettes, les marques de doigts et les autres matières étrangères des surfaces finies apparentes, intérieures et extérieures y compris les portes, fenêtres et louvres demandant un fini poli, le dessus des surfaces dans les entre-plafonds et les autres surfaces polies.

.2 Enlever toute trace de mastic ou de produits de scellement sur le vitrage, nettoyer et polir le verre à l'intérieur et à l'extérieur, en évitant de l'égratigner.

.3 Nettoyer et polir les boiseries.

.4 Nettoyer et polir la quincaillerie de tous les corps de métier. Ceci inclus l'enlèvement des taches, marques, poussières, peinture, etc.

.5 Enlever les marques, taches, traces de doigts et autres saletés sur les ouvrages peinturés ou teints.

.6 Enlever les marques, taches et la peinture des travaux des travaux de céramique ou de tuile.

.7 Nettoyer les accessoires, lampes et équipements et enlever les taches, la peinture, les saletés et les poussières. Nettoyer les réflecteurs, les diffuseurs et autres surfaces d'éclairage.

.8 Débarrasser les débris et les matériaux en surplus, laissés dans les vides techniques et les autres espaces dissimulés accessibles.

.9 Nettoyer tous les planchers, plafonds et murs et polir ou passer l'aspirateur selon les besoins.

.10 Polir les surfaces les laissant sans traces de doigts ou autres taches.

.11 Nettoyer les trottoirs, l'aire asphaltée de la cour d'école et les entrées de poussière, de boue et de saleté.

.12 Nettoyer les espaces adjacents ayant été affectés par les travaux.

.2 Le matériel devant servir au nettoyage doit appartenir à l'Entrepreneur.

.3 L'Entrepreneur n'appliquera aucune cire sur la surface des planchers à moins d'indication contraire dans la section de devis.

.4 Si l'Entrepreneur manque à ses engagements de nettoyage, le nettoyage sera effectué par le propriétaire aux frais de l'entrepreneur, via une retenue sur les paiements dus à l'entrepreneur.

FIN DE LA SECTION 01710

1. DESSINS À VERSER AU DOSSIER DU PROJET

.1 L'entrepreneur doit tenir à jour les dessins à verser au dossier du projet et y noter fidèlement tous les écarts relevés par rapport aux prescriptions des documents contractuels.

.2 Inscrire les changements en rouge sur un seul jeu de dessins et, une fois les travaux terminés mais avant l'inspection finale, transcrire soigneusement ces changements sur le deuxième jeu de dessins. Remettre les deux jeux complets de dessins aux Professionnels.

.3 Inscrire les renseignements suivants :

.1 Les modifications apportées sur place aux dimensions et aux détails d'exécution;

.2 Les changements apportés à la suite de demandes de modification ou d'instructions reçues sur le chantier.

FIN DE LA SECTION 01720

1. MANUEL

.1 Le manuel est une compilation structurée de données d'exploitation et d'entretien comprenant des renseignements, des documents ainsi que des détails techniques, et décrivant le fonctionnement et l'entretien d'un élément ou d'un système, conformément aux prescriptions formulées dans les sections individuelles appropriées des Divisions 02 à 16.

2. GÉNÉRALITÉS

.1 Assembler, coordonner, relier et établir la table des matières des données requises pour constituer le Manuel d'exploitation et d'entretien.

.2 Soumettre au Professionnel le Manuel d'exploitation et d'entretien avant l'acceptation provisoire du projet.

.3 Soumettre trois (3) exemplaires du manuel, en français.

.4 Assembler les données dans le même ordre numérique que celui des sections de devis.

.5 Marquer chaque section d'un onglet recouvert de celluloïd fixé au feuillet de division en papier rigide.

.6 Dactylographier les nomenclatures et les remarques.

.7 Les dessins, les diagrammes et les publications des fabricants doivent être lisibles.

3. CAHIERS

.1 Cahier à trois anneaux constitués de feuilles mobiles reliées de 215 x 280 mm, à couverture rigide en vinyle et munis d'une pochette au dos des cahiers.

.2 Indiquer le contenu de chaque cahier sur une languette insérée dans la pochette qui se trouve au dos du cahier.

4. CONTENU

.1 Cahier n° 1
  .1 Page couverture du cahier n° 1 portant les renseignements suivants.
    .1 La date de soumission.
    .2 La désignation, l'emplacement et le numéro du projet.
    .3 Le nom et l'adresse de l'Entrepreneur et de tous les sous-traitants.

  .2 La table des matières de chaque cahier.

  .3 La liste du matériel de remplacement spécifié dans la section 01731 – Matériel de remplacement, outils spéciaux et pièces de rechange.

  .4 La liste des outils spéciaux spécifiés dans la section 01731 - Matériel de remplacement, outils spéciaux et pièces de rechange.

.5 La liste des pièces de rechange spécifiées dans la section 01731 - Matériel de remplacement, outils spéciaux et pièces de rechange.

.6 Les garanties

.7 Les copies des certificats d'approbation et autres certificats requis.

.2 Chacun des autres cahiers

.1 Page couverture portant les renseignements suivants.

.1 La date de soumission.

.2 La désignation, l'emplacement et le numéro du projet.

.2 La table des matières de chaque cahier.

.3 Les données suivantes spécifiées dans les sections individuelles des Divisions 02 à 16.

.1 La liste de l'équipement, incluant le centre de service.

.2 Les renseignements qui figurent sur la plaque signalétique comme le numéro de l'équipement, la marque de commerce, les dimensions, la capacité ou la puissance, le numéro de modèle ainsi que le numéro de série.

.3 La liste des pièces.

.4 Les détails relatifs à l'installation de l'équipement.

.5 Les instructions relatives au fonctionnement de l'équipement.

.6 Les instructions relatives à l'entretien de l'équipement.

.7 Les instructions relatives à L'entretien des finis.

.4 Dessins d'atelier

.1 Relier séparément un jeu complet des dessins d'atelier définitifs révisés et des fiches techniques, classés par divisions 02 à 16, avec une tables des matières de tous les dessins et fiches techniques.

FIN DE LA SECTION 01730

1. GÉNÉRALITÉS

.1 Les exigences particulières relatives au matériel de remplacement, aux outils spéciaux et aux pièces de rechange sont spécifiées dans les sections individuelles appropriées des divisions 02 à 16.

.2 Livrer le matériel de remplacement, les outils spéciaux et les pièces de rechange au propriétaire et les entreposer à l'endroit désigné. L'Entrepreneur doit faire signer un bordereau de transfert décrivant les matériaux remis, l'identification du projet, le nom et l'endroit du receveur et la date de réception.

.3 Dresser une liste du matériel de remplacement à inclure dans le Manuel mentionné dans la section - 01730 «Manuel d'exploitation et d'entretien».

2. MATÉRIEL DE REMPLACEMENT

.1 Livrer les articles spécifiés dans un carton ou un emballage afin de prévenir tout dommage.

.2 Inscrire, sur le carton ou l'emballage, la couleur, le numéro du local, le système ou l'endroit où l'article est employé.

3. OUTILS SPÉCIAUX

.1 Assembler les outils spéciaux selon les prescriptions formulées.

.2 Inscrire les renseignements suivants :

.1 Le numéro de référence sur l'étiquette.
.2 L'équipement ou le système pour lequel les outils sont employés.
.3 Les instructions relatives à leur emploi.

.3 Identifier les outils spéciaux en précisant l'équipement ou le système pour lequel ils sont employés.

4. PIÈCES DE RECHANGE

.1 Assembler les pièces de rechange selon les prescriptions formulées.

.2 Inscrire les renseignements suivants :

.1 Le numéro des pièces de rechange.

.2 L'équipement ou le système pour lequel les pièces sont employées.

.3 Les instructions relatives à leur pose.

.4 Le nom et l'adresse du fournisseur le plus près.

.3 Identifier les pièces de rechange en précisant l'équipement ou le système pour lequel elles sont employées.

FIN DE LA SECTION 01731

Division 02

Aménagement du terrain

1. GÉNÉRALITÉS

1.1 Portée des travaux

.1 Les travaux de la présente section comprennent, sans s'y limiter :

.1 Tous les travaux de démolition à réaliser selon les prescriptions aux plans d'architecture dont entre autres :

.1 Le démantèlement des cloisons de toilettes (locaux 217-A et 217-B).

.2 Le démantèlement des appareils de plomberie : lavabos (locaux 217 A et 217 B et 265 A et 265 B), cabinets d'aisance (locaux 217-A et 217-B). Voir plans d'ingénieur. Prévoir le ragréage des murs de maçonnerie existants.

.3 Démolition des cloisons existantes en blocs de béton (locaux 217-A et 217-B).

.4 Démolition des revêtements muraux de céramique (incluant base de ciment) et de plancher de céramique type mosaïque (incluant la chape de béton ± 50mm) des locaux 217-A et 217-B.

.5 Démantèlement du cadre de porte existant (local 217-A).

.6 Démolition d'une section de mur de maçonnerie pour agrandir l'ouverture (local 217-A et 217-B).

.7 Démolition d'une section de mur de maçonnerie pour installer les nouvelles fontaines dans les corridors (locaux 217-B et 265-A).

.2 Prévoir la démolition nécessaire à l'installation d'appareils de plomberie

.3 Enlever les matériaux et les transporter hors du site quotidiennement.

.4 A la fin des travaux, l'enlèvement des cloisons temporaires et tout autre élément temporaire du chantier, à tous les étages affectés par les travaux, sauf indication contraire.

.5 Enlever et remettre au Propriétaire tout élément qu'il désire récupérer, et notamment les portes et quincailleries.

.2 Mesures de protection

.1 Prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher tout déplacement ou affaissement des ouvrages, services ou parties de bâtiments adjacents à conserver et pour éviter qu'ils ne soient endommagés. Fournir et installer les pièces nécessaires au renforcement et à l'étaiement. Réparer les ouvrages endommagés et assumer la responsabilité des blessures qui pourraient résulter des travaux de démolition.

.2 L'entrepreneur devra prendre toutes les précautions nécessaires lors de la démolition afin de ne pas endommager le bâtiment.

.3 L'entrepreneur devra s'enquérir auprès du propriétaire et prendre avec lui toutes les ententes, tant au point de vue cédule de travail ou arrêt de courant électrique ou équipements et dérangement d'équipements existants.

.4 L'entrepreneur devra s'assurer de transporter tous les déchets hors du chantier quotidiennement. L'entrepreneur devra démolir et disposer ou, si cela lui est demandé, conserver pour réutilisation; il devra prendre toutes les précautions nécessaires lors de la démolition afin de conserver intacts les items indiqués aux plans ou autrement demandés à être conservés.

.5 Installer toutes les barricades et l'éclairage de sécurité pour la protection du public. Installer des clôtures de sécurité délimitant l'aire des travaux.

.6 Installer le conteneur à déchets à l'endroit déterminé par le propriétaire lors de la première réunion de chantier. Le transport des déchets sera fait à la fin de chaque journée sans déranger les opérations de l'école et de façon sécuritaire.

.3 Dessins des travaux de démolition :

.1 Si les autorités compétentes l'exigent, soumettre aux fins d'approbation la façon selon laquelle l'entrepreneur entend exécuter le travail de démolition.

1.2 Ouvrages connexes

.1 Tous les travaux de ragrément et relocalisation de matériel, équipement et mobilier découlant des présentes et indiqués dans les autres divisions du devis.

1.3 Conditions générales

.1 Les documents standards d'appel d'offres pour les contrats de construction de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSMB) et les fiches préventives (CSMB), division 1A, s'appliquent aux travaux de construction du présent projet, font partie intégrante du présent devis descriptif et régissent tous les travaux. Le sous-traitant devra s'informer de toute condition qui pourrait avoir une influence sur ses travaux.

1.4 État des ouvrages à démolir

.1 Entreprendre la démolition des ouvrages dans l'état où ils sont le jour de l'adjudication du contrat.

1.5 Protection des ouvrages

.1 Protéger les ouvrages existants qui doivent demeurer en place et les matériaux qui doivent être récupérés. S'ils sont endommagés, faire immédiatement les remplacements et les réparations nécessaires, à la satisfaction de l'architecte et sans frais supplémentaire pour le propriétaire.

1.6 Mesures de sécurité

.1 Prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher tout déplacement ou affaissement des ouvrages. Fournir et installer les pièces nécessaires au renforcement et à l'étaiement et effectuer les travaux de reprise en sous-œuvre au besoin. Réparer les ouvrages endommagés et assumer la responsabilité de blessures corporelles qui pourraient résulter des travaux de démolition.

2. EXÉCUTION

2.1 Préparation

.1 Inspecter le chantier et vérifier avec l'architecte les ouvrages qui doivent être enlevés et ceux qui doivent demeurer sur place.

2.2 Enlèvement

.1 Enlever les ouvrages désignés.

.2 Il est interdit de toucher aux ouvrages adjacents qui doivent demeurer en place.

2.3 Code de sécurité

.1 Sauf indications contraires, exécuter les travaux de démolition conformément aux prescriptions «du Code canadien de sécurité en construction», les normes et règlements de «Sécurité sur les chantiers de construction» de la CSST.

2.4 Coopération

.1 Coopérer avec le propriétaire et tous les corps de métier impliqués.

2.5 Protection

.1 Protéger tous les finis et l'équipement qui reste en place lors des travaux de démolition et de réparation.

.2 Réparer à la satisfaction de l'architecte tout dommage aux surfaces adjacentes.

2.6 Examen

.1 Examiner attentivement les plans.

.2 Examiner attentivement l'édifice et le site afin de s'assurer de la portée du travail à exécuter.

2.7 Matériaux

.1 Tous les matériaux provenant de la démolition deviennent la propriété de l'entrepreneur général à moins d'indication contraire. Le propriétaire se réserve le droit de récupérer toute partie des éléments à démolir.

.2 Ne pas accumuler et/ou empiler les matériaux et débris et enlever du site immédiatement.

.3 Les matériaux de réparation devront être neufs tel que spécifié dans les sections appropriées du devis à moins d'indication contraire et/ou tel que les matériaux existants relativement à la qualité et au fini.

.4 Les surfaces réparées devront être comme les surfaces adjacentes. Les nouveaux travaux devront se marier aux travaux existants sans transition apparente.

.5 Toute la quincaillerie des portes qui font l'objet de démolition devra être remise au Propriétaire.

.6 Tous les éléments en aluminium faisant l'objet de démolition devront être remis au propriétaire.

2.8 Scellement

.1 Bien boucher les ouvertures de façon à assurer l'étanchéité à l'eau.

2.9 Élimination des démolitions

.1 Se débarrasser de tous les matériaux inutiles qui ne seront pas récupérés ni réutilisés. Procéder à l'élimination des démolitions en dehors du chantier.

2.10 Travaux de remise

.1 Une fois les travaux terminés, enlever les débris, remettre les surfaces en état et laisser le chantier bien propre.

.2 Les surfaces et les ouvrages qui se trouvent à l'extérieur des zones de démolition doivent être remis dans l'état où ils se trouvaient avant le début des travaux.

2.11 Ragréage

.1 Faire tous les travaux requis dans le bâtiment selon les indications aux dessins et au devis.

.2 De façon générale, ragréer tous les ouvrages existants à conserver qui auront été endommagés par les travaux de démolition et de réparation temporaires de façon à appareiller l'existant.

.3 L'entrepreneur devra effectuer tous les travaux de réparation et de ragréage nécessités par les travaux de démolition, d'électricité et de mécanique.

FIN DE LA SECTION 02060

Division 05

Ouvrages métalliques

1. GÉNÉRALITÉS

1.1 Portée des travaux

.1 L'entrepreneur doit fournir et installer tous les matériaux et accessoires nécessaires pour la réalisation intégrale de ce projet.

.2 Les travaux de cette section comprennent entre autres et à titre indicatif seulement :

.1 La fourniture et l'installation :
- .1 Tous les profilés tubulaires en acier servant de support aux items d'ameublements intégrés (comptoirs-vanités locaux 217 et 265), etc.) Voir dessins.
- .2 Les bâtis d'acier et/ou renforts pour la section 08111 (Portes et cadres en acier).
- .3 Les bâtis divers en acier, composés d'assemblage de cornières, tubulaires, barres en acier pour ancrages, supports des équipements divers (voir dessins).
- .4 Tous les profilés, plaques tubulaires qui n'ont pas été énumérés ci-haut et dont le façonnage, l'assemblage, la fourniture et l'installation sont la responsabilité de la présente section.
- .5 Toute la quincaillerie brute et les matériaux de soudure pour assembler, fixer les éléments décrits ci-haut.
- .6 Tous les apprêts requis, (peinture antirouille ou galvanisation) à appliquer en usine et retoucher au chantier après l'installation mécanique ou par soudure.

1.2 Ouvrages connexes

.1	Charpenterie	Section 06100
.2	Ébénisterie et ameublements intégrés	Section 06400
.3	Produits d'étanchéité	Section 07900
.4	Portes et cadres en acier	Section 08111
.5	Peinture	Section 09900
.6	Mécanique	Division 15
.7	Électricité	Division 16

1.3 Conditions générales

.1 Les documents standards d'appel d'offres pour les contrats de construction de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSMB) et les fiches préventives (CSMB) s'appliquent aux travaux de construction du présent projet, font partie intégrante du présent devis descriptif et régissent tous les travaux. Le sous-traitant devra s'informer de toute condition qui pourrait avoir une influence sur ses travaux.

1.4 Normes de référence

.1 Sauf indications contraires, exécuter les travaux de soudage conformément à la norme ACNOR W59-1984.

1.5 Critères de calcul

.1 Les profilés tubulaires en acier servant de support aux items d'ameublements intégrés (bancs, casiers, etc.) et toutes les pièces de fixation doivent être conçus pour résister aux surcharges dans les sens vertical et horizontal, conformément aux exigences du Code de construction du Québec – Chapitre 1, Bâtiment, et Code national du bâtiment – Canada 2005 (modifié).

1.6 Dessins d'atelier

.1 Soumettre les dessins d'atelier conformément aux prescriptions des conditions générales. Soumettre aussi les résultats des calculs des charges effectuées selon toutes les exigences du Code de construction du Québec – Chapitre 1, Bâtiment, et Code national du bâtiment – Canada 2005 (modifié).

.2 Les dessins doivent indiquer les détails de construction, les dimensions des profilés d'acier.

.3 Tous les dessins d'atelier soumis et les résultats des calculs doivent porter le sceau d'un Ingénieur professionnel reconnu apte à pratiquer dans la province de Québec, selon les exigences du Code de construction du Québec – Chapitre 1, Bâtiment, et Code national du bâtiment – Canada 2005 (modifié).

2. PRODUITS

2.1 Matériaux

.1 Profilés et plaques d'acier conformes à la norme ACNOR : CAN3-G40, 21-M92, type 300 W ou 350 W.

.2 Acier inoxydable conforme à la norme ACNOR G110.6, type 302, surfaces apparentes à fini poli N^{o} 4 à moins d'indications contraires.

.3 Barres en acier fini à froid, carrées et/ou rondes, coupées, selon les indications; conformes à la norme AISI C-1018/C-1020.

.4 Tubes d'acier selon la norme ACNOR B63-1966 (R1971), extra résistants.
Ronds et/ou rectangulaires, selon les indications.

.5 Matériaux de soudage pour acier conformes à la norme ACNOR W59-1989.

.6 Boulons et boulons d'ancrage conformes à norme ASTM A307-84 et A325M.

.7 Galvanisation : galvanisation par immersion à chaud avec couche de zinc d'au moins 600 g/m² conforme à la norme ACNOR G164-1965(1972); retouches sur le chantier de l'acier galvanisé avec un enduit riche en zinc, conforme à ONGC 1-GP-181M : tel que «N.Z.A. brillant».

.8 Peinture bitumineuse conforme à la norme ONGC 1-GP-108M, entre matériaux dissimilaires.

.9 Peinture primaire appliquée en atelier et retouches au chantier, conforme à la norme ONGC 1-GP-40M.

.10 Quincaillerie de finition : de même matériau et même fini que les éléments auxquels elle est juxtaposée.

.11 Coulis : sans retrait, non métallique, fluide, ayant une résistance de 15 MPa et une résistance à l'arrachement de 7,9 MPa @ 24 heures.

.12 Ancrages :

.1 Chevilles moyennes de type « KWIK BOLT à anneau rouge » par Hilti ; pour les éléments à ancrer dans le béton, de format requis pour les éléments à supporter en fonction des charges (à l'intérieur seulement).

.2 Chevilles lourdes de type « chimique » HVA par Hilti ; pour les éléments à fixer dans les endroits non-chauffés et/ou exposés aux intempéries et selon les charges à supporter (à l'intérieur comme à l'extérieur).

2.2 Façonnage

.1 Façonner les ouvrages de manière qu'ils soient d'équerre, d'alignement, d'aplomb, aux dimensions précises exigées, et de manière que les joints soient serrés et solidement assujettis.

.2 Sauf indications contraires, façonner les éléments avec de l'acier.

.3 Dans la mesure du possible, souder les pièces d'assemblage, sinon les boulonner. Noyer les fixations apparentes dans les trous fraisés et couper les boulons en affleurement avec les écrous. Les pièces d'assemblage apparentes doivent être de même matériau, couleur et fini que le matériau auquel elles sont fixées.

.4 Lorsque cela est possible ajuster l'ouvrage et l'assemblage en atelier, prêt à monter.

.5 Les parties apparentes doivent être d'affleurement et les joints doivent être serrés.

.6 Les soudures apparentes doivent être exécutées en continu sur toute la longueur du joint, et elles doivent être limées ou meulées et polies.

.7 Boucher et souder les extrémités apparentes des tubulaires en acier.

.8 Les travaux de soudures apparentes doivent être préparés avec soins afin qu'elles deviennent invisibles après l'intervention. Les soudures apparentes doivent être exécutées en continu sur toute la longueur du joint, ajouter la pâte métallique puis limer ou meuler pour obtenir une surface lisse et unie. Sceller les ouvrages extérieurs en acier afin de les protéger contre la corrosion conformément à la norme CAN3-S16.1-M84. Les surfaces apparentes doivent être préparées pour faciliter la dissimulation des soudures : tailler les éléments en biseaux, souder les surfaces non apparentes.

.9 Les tubes d'acier courbés doivent être cintrés selon les indications, selon des courbes régulières et uniformes; aucun affaissement ou écrasement des tubes ne seront acceptés.

2.3 Peinture appliquée en atelier

.1 Nettoyer toutes les surfaces en acier conformément à la norme SSPC-SP2-63 du «Steel Structures Painting Council».

.2 Appliquer en atelier une couche de peinture primaire sur toutes les pièces métalliques, sauf celles en aluminium et en acier inoxydable, ou encore celles qui doivent être noyées dans le béton.

.3 Utiliser la peinture primaire telle quelle. L'appliquer sur des surfaces sèches, exemptes de rouille, scories ou graisse. Ne pas l'appliquer à une température inférieure à 7°C.

.4 Nettoyer les surfaces à souder sur place ne pas les peinturer.

.5 Tous les ouvrages (plaques, profilés, barres tubulaires, quincaillerie brute) métalliques exposés aux intempéries ou non protégés par un matériau étanche (autre que la peinture) dans des endroits non-chauffés ou exposés à l'humidité seront galvanisés.

3. EXÉCUTION

3.1 Montage

.1 Monter les ouvrages métalliques d'équerre, d'aplomb, d'alignement, ajustés avec précision, à joints et à croisements serrés.

.2 Fournir des moyens d'ancrage appropriés, acceptables à l'Architecte, tels que goujons, agrafes, barres, boulons et tampons expansibles, boulons à bascule et selon les matériaux des fonds de clouage (béton, maçonnerie, bois, etc.).

.3 Faire les raccords sur place à l'aide de boulons à haute résistance, ou réaliser des soudures conformes aux normes ACNOR S16-1969 et ACNOR S1651-1975.

.4 Remettre aux corps de métiers compétents les gabarits et les pièces à noyer dans le béton ou à encastrer dans la maçonnerie.

.5 Une fois le montage terminé, retoucher, avec l'apprêt antirouille, ou l'enduit riche en zinc, les rivets, les soudures sur place, les boulons, de même que les surfaces brûlées, découpées ou éraflées.

FIN DE LA SECTION 05500

Division 06

Bois et plastique

1. GÉNÉRALITÉS

1.1 Portée des travaux

.1 Fournir les matériaux, la main d'œuvre et l'outillage nécessaire pour effectuer au complet les ouvrages de charpenterie montrés aux dessins, ci-après décrits, ou requis pour parachever l'ouvrage.

.2 Les travaux de la présente section comprennent entre autres et à titre indicatif seulement, la fourniture et l'installation :

.1 Des colombages, des blocages, fonds de clouage, cales, fourrures, faux cadres et en général tous les ouvrages de bois non spécifiquement mentionnés dans la présente section mais qui sont normalement exécutés par les charpentiers et les menuisiers et nécessaires à l'exécution complète des travaux, entre autres : fonds de vissage pour mobiliers intégrés.

.2 Des panneaux d'appui pour montage d'appareils électriques, mécaniques, ou autres avec revêtement ignifuge;

.3 De l'érection des murs temporaires;

.4 Des exigences pour la sécurité;

.5 De la quincaillerie brute telle que clous, vis, boulons, ouvrages et autres éléments de fixation des ouvrages de bois;

.6 Du nettoyage quotidien et final.

.3 La pose seulement :

.1 Quincaillerie;

.2 Accessoires de toilettes, protecteur de coins et autres;

.3 Cadres et portes : acier et bois.

1.2 Ouvrages connexes

.1	Travaux de démolition et l'enlèvement de démolition	Section 02060.
.2	Ouvrages métalliques	Section 05500.
.3	Ébénisterie et ameublements intégrés	Section 06400.
.4	Produits d'étanchéité	Section 07900.
.5	Portes et cadres en acier	Section 08111.
.6	Pièces de quincaillerie	Section 08710.
.7	Panneaux de gypse	Section 09250.
.8	Peinture	Section 09900.

1.3 Conditions générales

.1 Les documents standards d'appel d'offres pour les contrats de construction de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSMB) et les fiches préventives (CSMB) s'appliquent aux travaux de construction du présent projet, font partie intégrante du présent devis descriptif et régissent tous les travaux. Le sous-traitant devra s'informer de toute condition qui pourrait avoir une influence sur ses travaux.

1.4 Contrôle de la qualité

.1 Marquage du bois : estampille de classification d'un organisme reconnu par le Canadian Lumber Standards Accreditation Board.

.2 Marquage du contreplaqué : marque de classification conforme aux normes ACNOR pertinentes.

1.5 Normes de référence

.1 Sauf indication contraire, exécuter les travaux de menuiserie conformément aux normes applicables de l'Architectural Woodwork Manufacturers Association of Canada (AWMAC) 2001.

1.6 Échantillons

.1 Soumettre les échantillons conformément aux prescriptions des conditions générales.

.2 Sauf indication contraire, soumettre des échantillons mesurant 300 x 300 mm ou 300 mm de longueur, de chaque genre de panneaux et de chaque type de bois ou de contreplaqué.

1.7 Dessins d'atelier

.1 Soumettre les dessins d'atelier conformément aux prescriptions des conditions générales.

.2 Les dessins doivent indiquer les détails de construction et d'assemblage, des profils et des fixations ainsi que les autres détails connexes.

.3 Les dessins doivent indiquer tous les matériaux, finis, épaisseurs et pièces de quincaillerie.

1.8 Livraison, entreposage et manutention de matériaux

.1 Protéger les matériaux contre l'humidité pendant et après leur livraison.

.2 Entreposer les matériaux dans des locaux ventilés et protégés contre les variations extrêmes de température ou d'humidité.

1.9 Garantie

.1 L'entrepreneur fournira un certificat indiquant que les travaux de menuiserie sont garantis pour deux (2) ans à partir de la réception définitive des travaux conformément aux prescriptions des conditions générales.

2. PRODUITS

2.1 Généralités

.1 Sauf indications contraires ailleurs dans le devis, fournir et installer tous les matériaux décrits dans la présente section.

2.2 Bois de construction

.1 Bois de construction : sauf indication contraire, ce doit être du bois tendre, au fini S4S (blanchi sur 4 côtés), ayant un degré d'humidité ne dépassant pas 19 %, et conforme aux normes suivantes :
- .1 ACNOR 0141-1970.
- .2 NLGA (standard Grading Rules for Canadian Lumber), édition 1987.

.2 Les bois classés mécaniquement selon la contrainte sont acceptables pour tous les travaux.

.3 Les éléments aboutés (à entures multiples) collés ne sont pas acceptables.

.4 Éléments de charpente et planches : selon le Code de construction du Québec - Chapitre 1, Bâtiment et code national du bâtiment - Canada 2005 (modifié).

.5 Fourrures, cales d'espacement, bandes de clouage, fonds de clouage et faux cadres.
- .1 Les éléments pour les montages dissimulés; essence : épinette, catégorie n°1 ou autrement indiqué.
- .2 Planches : catégorie «standard» ou supérieure.
- .3 Bois de dimension : classification «charpente légère», catégorie «standard» ou supérieure.
- .4 Poteaux et bois d'oeuvre : catégorie «standard» ou supérieure.

.6 Bois dur : ayant un degré d'humidité ne dépassant pas 7 % conformément aux normes suivantes.
- .1 Normes de l'Association nationale du bois dur (NHLA), janvier 1982.
- .2 Les essences sont indiquées aux dessins conformément à la catégorie de choix de l'AWMAC pour vernis et/ou teinture.

2.3 Panneaux

.1 Les panneaux doivent être de type, de catégorie et d'épaisseur indiqués, conformes aux normes suivantes :
- .1 Contreplaqué de sapin Douglas : conforme à la norme ACNOR 0121-M1978, classification «construction», catégorie «standard», régulier ou hydrofuge traité sous pression.
- .2 Contreplaqué de bois tendre canadien conforme à la norme ACNOR O151-M1978.

.2 Sauf indications contraires, les panneaux doivent mesurer 1200 x 2400 mm et être équarris.

.3 Système de peinture : pour matériaux combustibles, comme finition résistant à la propagation du feu :
- .1 Une couche de peinture émail de fond, conforme à la norme ONGC 1-GP-38M;
- .2 Une couche de peinture ignifuge, conforme à la norme ONGC 1-GP-151M et au modificatif de février 81;
- .3 Une couche de peinture à enduit ignifuge, conforme à la norme ONGC 1-GP-152M.

2.4 Membrane hydrofuge

.1 Pellicule de polyéthylène : conforme à la norme CAN/ONGC-51.33-M80, type 1, d'une épaisseur de 0,015 mm.

2.5 Attaches et pièces de quincaillerie

.1 Sauf si un type particulier est prescrit, se conformer aux exigences du Code de construction du Québec – Chapitre 1, Code national du bâtiment – Canada 2005 (CNB), ainsi qu'aux exigences suivantes.

.2 Les clous, chevilles et agrafes: conformes aux exigences du Code de construction du Québec – Chapitre 1, Code national du bâtiment – Canada 2005 (CNB), ainsi qu'aux exigences suivantes sauf pour ce qui suit :

.1 Sauf indications contraires, utiliser des clous et des chevilles vrillés;
.2 Sauf indications contraires, utiliser des attaches en acier galvanisé à chaud pour les ouvrages d'extérieur et les ouvrages en bois ignifugé.

.3 Boulons, écrous, rondelles, vis et goupilles : utiliser des attaches à fini galvanisé par immersion à chaud, selon la norme ACNOR G164-M1981 pour les ouvrages en bois ignifugé; dans les autres cas, lorsqu'elles son apparentes, les attaches doivent être recouvertes d'un apprêt.

.4 Sauf si un type d'attache particulier est prescrit, utiliser les types suivants :

.1 Dans les cas d'ouvrages en maçonnerie creuse, de revêtement en enduit ou en panneaux, utiliser des boulons à bascule;

.2 Dans le cas d'ouvrage en maçonnerie massive ou en béton, utiliser des tampons expansibles avec des tire-fond, ou encore des douilles en plomb ou en fibres (jute) avec des vis à bois;

.3 Dans le cas d'ouvrage en acier de charpente, utiliser des boulons qui seront insérés dans des trous percés d'avance, des goujons soudés, ou des vis autotaraudeuses posées au tournevis mécanique ou des goujons enfoncés au pistolet cloueur;

.4 Rondelles de clouage: chapeaux plats d'au moins 1" de diamètre, en tôle d'au moins 0,016" d'épaisseur, façonnés de manière à éviter tout bombage. Les rondelles bombées ou incurvées ne sont pas acceptables.

3. EXÉCUTION

3.1 Charpente en bois

.1 Monter les charpentes en bois selon les exigences du Code de construction du Québec - Chapitre 1, Bâtiment et code national du bâtiment - Canada 2005 (modifié), et selon les prescriptions ci-dessous.

3.2 Fourrures et cales d'espacement

.1 Installer les fourrures et les cales d'espacement nécessaires pour écarter du mur et supporter les casiers, armoires, les châssis, les éléments de finition des murs et plafonds et, au besoin, d'autres types d'ouvrages.

.2 Installer les fourrures et les cales d'aplomb et d'alignement. L'écart maximum admissible est de 1:600.

3.3 Tringles, blocages, fonds de clouage

.1 Installer les fonds de clouage selon les détails.

.2 Sauf indications contraires, utiliser des éléments d'au moins 38 mm d'épaisseur, et les fixer au moyen de boulons de 9 mm posés à 300 mm environ de l'extrémité des éléments, et espacés uniformément de 1200 mm.

.3 Fraiser les trous, au besoin, de façon que les têtes de boulons ne fassent pas saillie.

.4 Fournir et poser tous les fonds de clouages nécessaires à tous les corps de métiers.

3.4 Bandes de clouage, fonds de clouage et faux cadres

.1 Installer les faux cadres, les bandes de clouage et les garnitures autour des baies pour assurer le support des cadres et autres ouvrages.

3.5 Dispositif de fixation

.1 Assembler, ancrer, fixer, attacher et contreventer les éléments de manière à leur assurer la solidité et la rigidité nécessaires.

.2 Au besoin, fraiser les trous de manière que les têtes de boulon ne fassent pas saillie.

.3 Pour les matériaux de revêtement souples, utiliser des disques de clouage, selon les instructions du fabricant du matériau.

3.6 Panneau de montage pour appareillage électrique

.1 Fournir et installer les panneaux nécessaires au montage de l'appareillage électrique, selon les indications. Utiliser des panneaux de contreplaqué de 19 mm d'épaisseur, posés sur un cadre en éléments de 19 x 38 mm, renforcé par des éléments de même grosseur posés à 300 mm d'entraxe, au plus.

.2 Fournir et installer de la même façon les panneaux nécessaires au montage de l'équipement téléphonique, de la télécommunication, de mécanique ou autre.

.3 Les peindre selon le système indiqué.

3.7 Cloisons temporaires

.1 Ériger les cloisons temporaires entre les secteurs existants et les secteurs où sont effectués les travaux :
- .1 Charpente en colombages métalliques 92 mm à 400 mm c/c (dalle à dalle).
- .2 Panneaux de gypse 16 mm, ruban à joints de chaque côté ou panneaux de contreplaqué peints.
- .3 Fixer un polythène sur une face.
- .4 Emplir les espaces vides avec isolant acoustique « AFB » de Roxul 89 mm.
- .5 Sceller le périmètre et les joints avec un calfat.
- .6 Cadre, porte à âme pleine, 3 charnières, coupe-bise au périmètre, serrure fonction «institution».

.2 Panneaux sur bâtis de madrier avec toiles pour protéger tous les éléments à conserver dans le bâtiment selon les indications des dessins.

3.8 Matériaux

.1 Tous les matériaux non décrits spécifiquement ailleurs mais qui doivent être inclus pour la bonne exécution des travaux.

3.9 Nettoyage

.1 À la fin de chaque période de travail, laisser les lieux propres. Faire le balayage et évacuer les débris de la construction.

.2 À la fin du projet, laver les lieux et les laisser parfaitement nettoyer et immédiatement habitable par le propriétaire.

FIN DE LA SECTION 06100

1. GÉNÉRALITÉS

1.1 Portée des travaux

1. Fournir les matériaux, la main d'œuvre et l'outillage nécessaire pour effectuer au complet les ouvrages d'ébénisterie montrés aux dessins, ci-après décrits, ou requis pour parachever l'ouvrage.

2. Les travaux de la présente section comprennent entre autres et à titre indicatif seulement, la fourniture et l'installation :

    1. Les comptoirs-lavabos dans les salles de toilettes 217-A, 217-B et 265-A et 265-B tel qu'indiqués aux plans.

    2. Toute la quincaillerie nécessaire et les accessoires indiqués aux dessins ou décrits dans ce devis.

.3 1. L'entrepreneur est responsable de faire toutes les retouches nécessaires. Voir la localisation, les élévations, les plans des meubles, les détails et les informations complémentaires sur les dessins.

    2. L'entrepreneur est responsable de la coordination et de l'intégration des lavabos. Il communiquera les informations d'ouvertures nécessaires dans les meubles au fabricant.

    3. L'entrepreneur est également responsable de l'échéancier de livraison de ces meubles et autres items d'ébénisterie et coordonnera ce travail avec le fabricant des meubles et des autres items d'ébénisterie.

1.2 Ouvrages connexes

1.	Ouvrages métalliques	Section 05500.
2.	Charpenterie	Section 06100.
3.	Produits d'étanchéité	Section 07900.
4.	Carrelage de céramique	Section 09310.
5.	Mécanique	Division 15.

1.3 Conditions générales

.1 Les documents standards d'appel d'offres pour les contrats de construction de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSMB) et les fiches préventives (CSMB) s'appliquent aux travaux de construction du présent projet, font partie intégrante du présent devis descriptif et régissent tous les travaux. Le sous-traitant devra s'informer de toute condition qui pourrait avoir une influence sur ses travaux.

1.4 Normes de références

1. L'entrepreneur devra se conformer aux normes du «Architectural Woodwork Manufacturers Association of Canada (AWMAC) 1984».

2. Les matériaux doivent être protégés contre l'humidité pendant et après leur livraison.

3. Les locaux d'entreposage doivent être ventilés et protégés contre les variations extrêmes de température ou d'humidité.

1.5 Conditions des lieux

1. Avant de procéder à la fabrication de l'ameublement et autres items d'ébénisterie, le fabricant relèvera toutes les dimensions sur place des ouvrages déjà exécutés, et apportera les corrections nécessaires pour que l'ouvrage soit exécuté conformément aux dessins et conditions du chantier. Aucun supplément ne sera alloué après l'adjudication du contrat à moins qu'il y ait un changement autorisé par écrit par l'architecte. Les dimensions standard des fabricants ne seront pas nécessairement acceptées.

1.6 Protection

1. Protéger les surfaces adjacentes, les ouvrages existants et les ouvrages exécutés antérieurement contre toute marque ou dommages pouvant être causés par les travaux de cette section.

1.7 Coordination

1. Coordonner les travaux de la présente section avec ceux des autres corps de métier tant en ce qui à trait aux dimensions qu'en ce qui à trait au calendrier des travaux.

1.8 Contrôle de la qualité

1. Seulement une main d'œuvre spécialisée, ayant une expérience d'au moins 10 ans dans ce métier, sera acceptée pour ces travaux.

2. Tout le bois devra porter l'estampille d'un organisme reconnu par l'Association canadienne de l'industrie du bois.

1.9 Normes de référence

1. Exécuter les travaux de mobilier intégré et de menuiserie conformément aux normes de l'Architectural Woodwork Manufacturers Association of Canada (AWMAC) 1984.

1.10 Échantillons

1. Conformément aux exigences des conditions générales, soumettre deux échantillons de 300mm carrés de chaque genre de panneau de bois et/ou contre-plaqué, y compris le rebord en bois massif.

2. Soumettre deux échantillons de 300mm de longueur de chaque type de boiserie et moulure.

1.11 Dessins d'atelier

1. Soumettre les dessins d'atelier conformément aux prescriptions des conditions générales.

2. Les dessins doivent indiquer clairement les détails de construction, d'assemblage des profils et des fixations et tout autre détail pertinent.

3. Les dessins doivent indiquer tous les matériaux, finis, épaisseurs et pièces de quincaillerie.

1.12 Livraison et entreposage

1. Les meubles seront livrés dans des cageots ou des caisses qui les protégeront depuis l'usine jusqu'à pied d'œuvre. Ils seront déballés dans les locaux où ils doivent être installés et les cageots ou caisses enlevés du chantier.

2. Livrer les meubles en sections permettant leur manutention dans l'immeuble, prévoir le cheminement et les ouvertures existantes. Assembler sur place.

3. Les meubles devront être livrés au propriétaire, une fois l'installation terminée, sans aucune égratignure, écornure ou malfaçon. Toutes les parties endommagées seront ramenées à l'usine et réparées à la satisfaction de l'architecte.

1.13 Garantie

1. Soumettre à l'architecte une garantie écrite que les travaux de cette section seront exempts de tout défaut de matériau et de main-d'œuvre, pour une période de deux (2) ans, à compter de la date de réception définitive des travaux.

2. Réparer ou enlever et remplacer tous les matériaux ou travaux défectueux aux frais de l'entrepreneur et à la satisfaction de l'architecte.

3. La garantie sera sur une forme acceptable à l'architecte.

2. PRODUITS

2.1 Matériaux

1. Profilés d'acier (voir section 05500)

2. Plastique stratifié pour surfaces planes : conforme à la norme CAN3-A172-M-1979, classe GP, type HD, ayant 19 mm d'épaisseur pour tablettes, tel que fabriqué par « ABET LAMINATI » fini de surface « SEI » de profil, de dimensions et de couleurs au choix de l'architecte.

3. Dispositifs de fixation :
    1. Clous et agrafes : conformes à la norme ACNOR B111-1974, fini ordinaire.
    2. Vis à bois : conformes à la norme ACNOR B35.4-1972. Avec fini standard.
    3. Tire-fond et languettes : de dimensions appropriées à l'ouvrage et selon les recommandations du façonneur.
    4. Vis de type anti-vandalisme « INDEVIS TAMPRUFF » pour toutes les vis apparentes. Note : ne pas utiliser de type sens unique.

4. Produits d'étanchéité : selon la section 07900, de couleur s'appareillant aux surfaces adjacentes ou transparent selon les indications.

2.2 Plastique stratifié façonnage en atelier

1. Se conformer à l'annexe «A» de la norme CAN-A172-M79.

2. Obtenir les dimensions requises avant de façonner les éléments qui doivent être posés au contact d'appareils, d'équipement et d'autres matériaux.

2.3 Fabrication des ameublements intégrés – généralités

1. Fabriquer les comptoirs-lavabos indiqués à la portée des travaux (article.1.1) conformément aux dessins.

2.4 Fixation du mobilier

1. Type d'ancrage : surface de béton : Ramset/Redhead, ancrage chimique, ancrage auto perceur avec manchon sélectionnable ou WEJ-IT

2.5 Percements

1. Faire tous les percements et découpages requis pour l'installation des services mécaniques, tuyaux et autres.

3. EXÉCUTION

3.1 Installation

1. Mettre en place et assujettir, de niveau et bien d'aplomb, tous les ouvrages et les éléments.

2. Fournir des fixations robustes pour retenir les ameublements montés aux murs.

3.2 Nettoyage et protection

1. A la fin de chaque journée de travail, l'entrepreneur devra enlever du chantier tout déchet occasionné par son travail et balayer les surfaces de plancher. En aucun temps, des déchets combustibles ne pourront être laissés sur le chantier, à la fin d'une journée de travail.

2. Une fois les travaux terminés, faire les retouches sur le mobilier abîmé ou éraflé.

3. Essuyer l'ameublement pour enlever les empreintes de doigts et autres marques; laisser le tout bien propre.

4. Protéger les meubles selon les indications formulées à l'article 1.6.

FIN DE LA SECTION 06400

Division 07

Isolation et étanchéité

1. GÉNÉRALITÉS

1.1 Portée des travaux

.1 L'entrepreneur doit fournir et installer tous les matériaux et accessoires nécessaires pour la réalisation intégrale de ce projet. L'énumération ci-dessous n'indique cependant que l'essentiel des matériaux et des travaux et ne doit pas être considérée comme exhaustive.

.2 Les travaux de la présente section comprennent entre autres et à titre indicatif seulement :

.1 Tous les joints indiqués ou non aux dessins et qui doivent être scellés pour assurer une étanchéité à l'air et à l'eau, etc. y inclus les sections indiquées aux travaux connexes.

1.2 Ouvrages connexes

.1	Ouvrages métalliques	Section 05500.
.2	Charpenterie	Section 06100.
.3	Ébénisterie et ameublements intégrés	Section 06400.
.4	Portes et cadres en acier	Section 08111.
.5	Carrelages de céramique	Section 09310.

1.3 Conditions générales

.1 Les documents standards d'appel d'offres pour les contrats de construction de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSMB) et les fiches préventives (CSMB) s'appliquent aux travaux de construction du présent projet, font partie intégrante du présent devis descriptif et régissent tous les travaux. Le sous-traitant devra s'informer de toute condition qui pourrait avoir une influence sur ses travaux.

1.4 Échantillons

.1 Conformément aux conditions générales, soumettre un échantillon de chaque type de matériau utilisé et des différentes couleurs choisies.

.2 Soumettre les échantillons au même traitement que celui qui prévaudra lors de la mise en œuvre.

1.5 Conditions de mise en œuvre

1. La température du produit d'étanchéité et du matériau de support doit être maintenue à 5°C, au moins, lors de la mise en oeuvre.

.2 Dans l'obligation de procéder à la mise en œuvre à une température inférieure à 5°C, s'enquérir des instructions du fabricant à cet égard et s'y conformer.

1.6 Exigences particulières

.1 Ces travaux doivent être exécutés par des personnes entièrement qualifiées, habiles en ce genre de travail et familières avec les recommandations du manufacturier et des produits installés.

.2 Tout travail ne répondant pas à la règle de l'art ou tout travail exécuté par un personnel non qualifié sera refusé et refait à la satisfaction du propriétaire.

1.7 Garantie

.1 L'entrepreneur garantit par la présente les ouvrages d'étanchéisation contre les pertes d'étanchéité, la fissuration, l'effritement, la perte de consistance, la contraction, les coulures, la perte d'adhérence et le ternissement des surfaces adjacentes, conformément aux exigences des conditions générales, et ce, pour une période de cinq (5) ans. Cette garantie doit débuter à la date d'acceptation finale des travaux.

.2 Cette garantie n'annule pas la garantie imposée à l'entrepreneur par le code civil en vigueur dans la province de Québec.

2. PRODUITS

2.1 Matériaux

.1 Primaires : du type recommandé par le fabricant du produit d'étanchéité.

.2 Fond de joint :

.1 Fond de joint de mousse extrudé, circulaire à cellules fermées, de densité 32,04 kg/m^3.

.2 Éléments surdimensionnés de 30 à 50%, compatibles avec les apprêts et les produits d'étanchéité.

.3 Produit anti-adhérence : ruban plastique à collage par simple pression, qui n'adhère pas aux produits d'étanchéité.

.4 Produits d'étanchéité :

.1 Les produits d'étanchéité doivent figurer sur la liste des produits homologués, dressée par la Commission d'homologation des produits d'étanchéité, de l'ONGC. Lorsqu'il s'agit de produits d'étanchéité qui ont été homologués avec un primaire, seul ce primaire doit être utilisé avec le produit d'étanchéité.

.5 Pour les joints verticaux ou les joints horizontaux d'ouvrages non circulables, utiliser les produits d'étanchéité du tableau numéro 1, de la norme ONGC 19-GP-23 :

.1 Scellant élastomère au silicone contenant un fongicide pour les joints dans les endroits humides intérieurs; scellant conforme à la norme CAN/CGSB 19.22-M90.

.2 Scellant à trois composants à base de polyuréthane époxyde tripolymère destiné au scellement des joints à mouvement dynamique conformément à la norme CAN/CGSB 19.24-M90 pour des joints intérieurs, etc. ; de type Dymeric (Tremco) ou équivalent approuvé.

.6 Couleur du produit d'étanchéité : même couleur que celle des surfaces environnantes ou au choix de l'architecte.

.7 Produit de nettoyage pour joints : xylol, méthyléthylcétone ou produit non corrosif recommandé par le fabricant du produit d'étanchéité, et compatible avec les matériaux formant le joint.

.8 Tubes d'aération : tubes de 6 mm de diamètre intérieur, en chlorure de polyvinyle.

3. EXÉCUTION

3.1 Préparation des surfaces

.1 Enlever la poussière, la peinture, le mortier incohérent et autres corps étrangers, et assécher les surfaces du joint.

.2 À l'aide d'une brosse métallique, d'une meule ou d'un jet de sable, la rouille, la calamine et les enduits recouvrant les surfaces de métal ferreux.

.3 Enlever, avec le produit de nettoyage pour joints, l'huile, les taches de graisse et autres enduits recouvrant les surfaces de métal non ferreux.

.4 Préparer les surfaces glacées et vitreuses, conformément aux instructions du fabricant du produit d'étanchéité.

.5 Vérifier les dimensions du joint et apporter les corrections nécessaires pour que sa profondeur soit égale à la moitié de sa largeur et ce, pour une profondeur et une largeur minimale de 6 mm et une largeur maximale de 25 mm.

.6 Poser un fond de joint permettant d'obtenir la profondeur de joint prescrite pour le produit d'obturation.

.7 Avant d'appliquer l'apprêt et le produit d'étanchéité, masquer, au besoin, les surfaces adjacentes pour éviter les ternissures.

.8 Poser le ruban anti-adhérence conformément aux instructions du fabricant.

.9 Immédiatement avant de mettre en oeuvre le produit d'étanchéité, appliquer l'apprêt sur les surfaces latérales du joint, conformément aux instructions du fabricant du produit d'étanchéité.

3.2 Mise en oeuvre

.1 Appliquer l'apprêt, le fond de joint et le ruban anti-adhérence pour produits d'étanchéité conformément aux instructions du fabricant. Appliquer le produit d'étanchéité à l'aide d'un pistolet muni d'une tuyère de dimension appropriée. La pression d'alimentation doit être assez forte pour remplir les vides et obturer parfaitement le joint. Le jointoiement par un simple cordon formant peau est interdit.

.2 Exécuter les joints en appliquant un cordon d'étanchéité continu exempt d'arêtes, de plis, d'affaissements, de vides d'air et de saletés enrobées, puis les façonner en leur donnant un profil légèrement concave.

.3 Appliquer le produit d'étanchéité dans les joints en retrait des murs et aux endroits indiqués.

.4 Nettoyer sans délai les surfaces adjacentes et laisser l'ouvrage propre et en parfait état. Au fur et à mesure que les travaux progressent, enlever le surplus et les bavures de produit

d'étanchéité débordant sur les surfaces adjacentes en utilisant le produit de nettoyage recommandé. Enlever les matériaux de masquage après avoir façonné les joints.

3.3 Contrôle de la qualité sur le chantier

.1 Avant de commencer les travaux d'étanchéité, l'architecte pourra prendre les arrangements avec le fabricant des produits d'étanchéité en vue d'une visite sur le chantier de son représentant pour discuter avec celui-ci de la méthode d'application pour examiner les conditions à pied d'oeuvre, inspecter les surfaces et les joints à rendre étanches, et pour donner les recommandations au cas où des conditions adverses devraient exister.

.2 Les points suivants devraient être discutés :
- .1 Fréquence et ampleur anticipées des mouvements du joint;
- .2 Type du joint;
- .3 Matériaux à être employés;
- .4 Nombre de bourrelets à être appliqués dans les opérations.

FIN DE LA SECTION 07900

Division 08

Portes et fenêtres

REZ-DE-CHAUSSÉE																
LOCALISATION			**PORTE**									**CHAMBRANLE**			**QUINCAILLERIE**	
No	**Action**		**Élév. Type**	**Mat.**	**Épais.**	**Main**	**Larg.**	**Haut.**	**Verre**	**Classe**	**Rem.**	**Élév. Type**	**Mat.**	**Profil**	**Groupe**	**Remarques et notes**
	De	**Vers**								**Min.**						
217-A	corridor	217-A	P1	B	45mm	MG	914	2100	V.S.C.T	-	-	E	AC	E	1	SH
217-B	corridor	217-B	P2	B	45mm	MD	914	2100	V.S.C.T			C1	AC	1	1	SH

Légende

AC : Acier peint
B : Bois peint (voir 08210) (couleur au choix de l'architecte dans la gamme de la CSMB)
E : Existant
SH : Seuil de marbre biseauté pour handicapés
V.S.C.T. : Unité de verre simple 6mm scellé, trempé
C1 : Cadre d'acier avec imposte de ventilation tel qu'existant (ouverture 217-A)
Profil 1 : Tel que profil existant (ouverture 217-A)

MG : Main gauche — MGR : Main gauche renversée
MD : Main droite — MDR : Main droite renversée
En majuscule côté actif

FIN DE LA SECTION 08000

1. GÉNÉRALITÉS

1.1 Portée des travaux

.1 Les travaux de la présente section comprennent entre autres et à titre indicatif seulement la fourniture des matériaux et de la main d'œuvre pour la fabrication et la mise en place des cadres d'acier selon les indications aux plans.

1.2 Travaux connexes

.1	Charpenterie	Section 06100
.2	Calfeutrage des joints entre les cadres et les divers éléments du bâtiment	Section 07900
.3	Tableau des portes et cadres	Section 08000
.4	Portes en bois	Section 08210
.5	Pièces de quincaillerie	Section 08710
.6	Panneaux de gypse	Section 09250
.7	Carrelages de céramique	Section 09310
.8	Peinturage	Section 09900

1.3 Conditions générales

.1 Les documents standards d'appel d'offres pour les contrats de construction de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSMB) et les fiches préventives (CSMB) s'appliquent aux travaux de construction du présent projet, font partie intégrante du présent devis descriptif et régissent tous les travaux. Le sous-traitant devra s'informer de toute condition qui pourrait avoir une influence sur ses travaux.

1.4 Normes de référence

.1 ASTM A366-85, Specification for Steel, Carbon, Cold-Rolled Sheet, Commercial Quality.

.2 ASTM A525-86, Specification for General Requirements for Steel Sheet Zinc-Coated (Galvanized) by the Hot-Dip Process.

.3 ASTM A526M-85, Specification for Steel Sheet, Zinc-Coated (Galvanized) by the Hot-Dip Process, Commercial Quality.

.4 CAN/CSA-G40.20-M87, General Requirement for Rolled or Welded Structural Quality Steel.

.5 CGSB 1-GP-181-77. Enduit riche en zinc, organique, préparé.

.6 Canadian Steel Door and Frame Manufacturers' Association (CSDFMA), « Canadian Manufacturing Specifications for Steel Door and Frames », 1992.

1.5 Échantillons

.1 Soumettre les échantillons conformément aux prescriptions des conditions générales.

1.6 Dessins d'atelier

.1 Soumettre les dessins d'atelier conformément aux conditions générales.

.2 Les dessins d'atelier doivent indiquer chaque type de cadre, le matériau utilisé, l'épaisseur de l'âme, les pièces de renfort, les parcloses, l'endroit des ancrages et des fixations apparentes et les types de revêtements de finition.

.3 Se référer au tableau des portes et cadres (voir section 08000).

1.7 Garantie

.1 L'entrepreneur émettra un document écrit, signé et émis au nom du propriétaire certifiant que les cadres d'acier seront garantis pour une période de trois (3) ans. La garantie doit débuter à la date d'acceptation finale des travaux.

.2 Cette garantie n'annule pas la garantie imposée à l'entrepreneur par le code civil en vigueur dans la province de Québec.

2. PRODUITS

2.1 Matériaux

.1 Acier : de catégorie commerciale laminée à froid, conforme à la norme ASTM A366-85 classe 1, fini conforme à la norme ASTM A526 M-85, avec zingage ZF 75 appliqué par essuyage, fini de type commercial.

.2 Cadres soudés (selon profilés aux plans) :

.1 Épaisseur de l'acier de base des cadres intérieurs : 1,6 mm.

.3 Cales de raidissement des cadres : en acier de 1,5 mm d'épaisseur au moins.

.4 Ancrages au sol : prévoir une cornière 38 mm x 38 mm x 6 mm d'épaisseur soudée de chaque côté du cadre et fixée au plancher à l'aide d'ancrages chimiques de type «Hilti».

.5 Ancrages aux murs et cloisons : acier de 1,6 mm d'épaisseur pour les cloisons de maçonnerie et de 1,2 mm pour les cloisons sèches.

.6 T d'ancrage en acier ondulé pour cadres : l'épaisseur de l'acier et le modèle des ancrages doivent être approuvés par les ULC.

.7 Butoirs de portes en caoutchouc à encastrer aux cadres, de couleur noire.

.8 Apprêt : peinture pour couche primaire, au chromate de zinc, conforme à la norme CAN/CGSB 1.132-M90.

.9 Soudure :

.1 Toute soudure selon les exigences des normes W55.1 et W55.2 de l'ACNOR doit être exécutée par des spécialistes agrées par le Canada Welding Bureau.

.10 Parcloses : en acier galvanisé, 1,2 mm d'épaisseur minimale, vissées et fraisées, de catégorie commerciale; anti-vandalisme, l'épaisseur de l'acier et le modèle des parcloses doivent être approuvés par les ULC, conforme à la norme ASTM A526-80 désignation ZF-75.

2.2 Fabrication

.1 Sauf indication contraire, les cadres en acier doivent être fabriqués selon les détails fournis et conformément aux exigences des «Canadian Manufacturing Specifications for Metal Doors and Frames», 1982, document publié par la «Canadian Steel Door and Frame Manufacturers' Association» (CSDFMA).

.2 Cadres avec joints soudés à l'usine et livrés d'une seule pièce. Arrêt pour tous les cadres intérieurs. Les soudures sont continues, aucune soudure par point.

.3 Appliquer, en atelier, un apprêt pour retouches, aux endroits où le zingage a été endommagé.

2.3 Cadres

.1 Cadres livrés tout d'une pièce, assemblés et soudés à l'usine.

.2 Bien découper les onglets et les joints et souder en exécutant un cordon continu à l'intérieur du profilé.

.3 Lisser à la meule les joints et les angles soudés, les garnir de pâte de remplissage chargée de métal, et les poncer jusqu'à l'obtention d'un fini lisse et uniforme.

.4 Souder deux (2) profilés de raidissement sur chaque cadre pour le maintenir droit et bien aligné.

.5 Installer aux cadres mesurant jusqu'à 2200 mm de hauteur, un minimum de 3 ancrages par jambage s'adaptant au type de cloison dans laquelle ils sont installés. Ajouter un ancrage additionnel par jambage pour chaque 600 mm additionnel de hauteur.

.6 Renforcer la traverse supérieure des cadres dont la largeur est supérieure à 1 200 mm avec deux cornières d'acier de 30 mm X 30 mm X 3 mm.

3. EXÉCUTION

3.1 Installation des cadres

.1 Installer les cadres d'aplomb, d'équerre et de niveau, à la hauteur appropriée. Fixer les cadres à partir des cornières (38 mm x 38 mm x 6 mm) présoudées à l'aide d'ancrages chimiques de type «Hilti».

.2 Fixer les éléments d'ancrage et de raccordement aux éléments contigus de la charpente.

.3 Maintenir les cadres à l'aide d'entretoises pendant les travaux de mise en place. Installer temporairement des entretoises en bois disposées horizontalement aux tiers de l'ouverture, pour maintenir uniforme la largeur du cadre. Lorsque la largeur de l'ouverture est supérieure à 1 200 mm, supporter le centre de la traverse haute par un élément vertical. Enlever les entretoises et supports une fois les cadres complètement installés.

.4 Prévoir les jeux nécessaires à la flexion pour éviter que les charges exercées par la charpente soient transmises aux cadres.

.5 Installer les parcloses nécessaires.

FIN DE LA SECTION 08111

1. GÉNÉRALITÉS

1.1 Portée des travaux

.1 Les travaux de la présente section comprenant entre autres et à titre indicatif seulement la fourniture et la mise en place des portes en bois identifiées comme tel au tableau des portes (section 08000). Soit, les portes 217-A et 217-B.

1.2 Ouvrages connexes

.1	Tableau des portes et cadres	Section 08000.
.2	Portes et cadres en acier	Section 08111.
.3	Fourniture de la quincaillerie de finition et hauteur de pose	Section 08710.
.4	Vitrage	Section 08800.
.5	Peinturage	Section 09900.
.6	Mécanique	Division 15.

1.3 Conditions générales

.1 Les documents standards d'appel d'offres pour les contrats de construction de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSMB) et les fiches préventives (CSMB) s'appliquent aux travaux de construction du présent projet, font partie intégrante du présent devis descriptif et régissent tous les travaux. Le sous-traitant devra s'informer de toute condition qui pourrait avoir une influence sur ses travaux.

1.4 Échantillons

.1 Soumettre, à titre d'échantillon, un coin de porte mesurant 300 x 300 mm pour chaque type de porte en bois, conformément aux prescriptions des conditions générales.

.2 Les échantillons doivent montrer les détails de construction ainsi que les détails de l'âme, du vitrage et des parois de la porte.

1.5 Dessins d'atelier

.1 Soumettre les dessins d'atelier conformément aux prescriptions des conditions générales.

.2 Préciser le type des portes et indiquer le nombre d'ouvertures requises pour le vitrage et les évents.

1.6 Protection

.1 Entreposage : les portes seront empilées horizontalement les unes sur les autres et protégées par un contreplaqué. Le degré d'humidité de l'air ambiant doit se situer entre 35 et 65 %. Protéger du gel.

.2 Installation : à réaliser dans des conditions où le degré d'humidité de l'air ambiant est entre 35 et 65 %.

.3 Application des finis : lors de l'application de la couche de protection, s'assurer que toutes les surfaces sans exception sont recouvertes : les faces, les chants et les bouts.

1.7 Garantie

.1 L'entrepreneur émettra un document écrit, signé et émis au nom du propriétaire certifiant que les portes à âme pleine seront ignifuges et garanties pour une période de 3 ans contre le gauchissement et la délamination. La garantie doit débuter à la date d'acceptation finale des travaux.

2. PRODUITS

2.1 Matériaux

.1 Matériaux des portes : conformes à la norme ACNOR CAN/CSA-0132.2-90.

2.2 Portes

.1 Portes à âme pleine : portes planes intérieures vitrées ou non, conformes à la norme ACNOR 0132.2-M 1977.
- .1 Construction : âme massive en aggloméré bordé d'un cadre.
- .2 Épaisseur : 45 mm.
- .3 Âme : massive en aggloméré, formée à plat, densité de 449 kg/m^3 conforme à la norme ACNOR 0188.
- .4 Bâti :
  - .1 battants de 110 mm lamellés incluant la trance de 16 mm d'épaisseur appareillée à la face.
  - .2 traverses de 57 mm en bois de basse densité, lamellé.
- .5 Renforts et cales pour quincaillerie intégrée.
- .6 Adhésif : colle hydrofuge type 1, pressage à chaud.
- .7 Parois :
  - .1 contreplaqué de 3 plis, catégories bois de première catégorie : chêne blanc.
- .8 Certificat de garantie de 3 ans.
- .9 Si requis, étiquette d'homologation d'un laboratoire reconnu avec un indice de résistance au feu de 20 minutes, ou demandé au tableau des portes.
- .10 Tel que série n^o 8500-ME pour usage ultra robuste de « Les Portes Baillargeon » ou équivalent approuvé.
- .11 Fini : Peint (couleur au choix de l'architecte parmi la gamme de la CSMB).

2.3 Construction des portes

.1 Construire les portes et les panneaux conformément à la norme ACNOR O132.2-M1977.

.2 Chants latéraux des portes recouverts d'une bordure de même matériau et s'harmonisant avec les parois.

.3 Préparer les portes pour recevoir les évents et le vitrage s'il y a lieu. Fournir des parcloses de même matériau et s'harmonisant avec les parois.

.4 Chanfreiner les chants latéraux des portes ouvrant d'un seul côté, à raison de 3 mm/50 mm pour la rive côté serrure et de 1,5 mm/50 mm pour celle côté charnière.

3. EXÉCUTION

3.1 Installation

.1 Installer les portes et leurs pièces de quincaillerie en respectant les instructions écrites du fabricant.

.2 Ajuster les pièces de quincaillerie pour que les portes fonctionnent en souplesse.

3.2 Ajustement des portes

.1 Ajuster de nouveau les portes et les pièces de quincaillerie une fois que tous les travaux à effectuer dans le bâtiment sont terminés et s'assurer qu'elles fonctionnent en souplesse.

FIN DE LA SECTION 08210

1. GÉNÉRALITÉS

1.1 Portée des travaux

1. Les travaux de la présente section comprennent entre autres et à titre indicatif seulement la fourniture et la pose des pièces de quincaillerie requises pour l'installation des éléments suivants :

    1. Portes en bois (section 08210).

1.2 Ouvrages connexes

1.	Tableau des portes et cadres	Section 08000.
2.	Portes et cadres en acier	Section 08111.
3.	Portes en bois	Section 08210.

1.3 Conditions générales

.1 Les documents standards d'appel d'offres pour les contrats de construction de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSMB) et les fiches préventives (CSMB) s'appliquent aux travaux de construction du présent projet, font partie intégrante du présent devis descriptif et régissent tous les travaux. Le sous-traitant devra s'informer de toute condition qui pourrait avoir une influence sur ses travaux.

1.4 Dessins

1. Soumettre les dessins indiquant clairement les matériaux, les épaisseurs, les assemblages, les renforts, les ancrages, les finis, les couvertures et tous les autres détails pertinents.

1.5 Critères des calculs

1. La quincaillerie comme le cadre et la porte doit être conçue pour résister à une surcharge due au vent de 1,0 KPa sur la superficie de l'ouverture de la porte.

1.6 Exigences des organismes de réglementation

1. Utiliser des pièces de quincaillerie homologuées et étiquetées par les ULC dans le cas des portes coupe-feu et des sorties de secours.

1.7 Échantillons

1. Conformément aux prescriptions des conditions générales, soumettre des échantillons de chaque genre de pièce de quincaillerie utilisée.

2. Poser sur chaque échantillon une étiquette indiquant le numéro et la marque de commerce, le fini et le numéro de lot des pièces de quincaillerie.

1.8 Liste de la quincaillerie

1. Soumettre une liste des pièces de quincaillerie conformément aux prescriptions des conditions générales.

2. Indiquer clairement les pièces de quincaillerie soumises à l'approbation, y compris la marque, le modèle, le matériau, la fonction et le fini, de même que tout autre renseignement pertinent.

1.9 Livraison et entreposage

1. Entreposer les pièces de quincaillerie de finition dans un local fermé à clef, propre et sec.

2. Emballer chaque pièce de quincaillerie, y compris les attaches, séparément ou par groupe de pièces semblables et étiqueter chaque emballage selon la nature de l'emplacement de la pièce.

1.10 Garantie

1. Fournir un document écrit certifiant que les travaux de pièces de quincaillerie de finition sont exempts de défauts de matériaux et de main-d'œuvre, pour une période de 3 ans et ce, à compter de la date d'acceptation finale des travaux.

2. Cette garantie n'annule pas la garantie imposée à l'entrepreneur par le Code civil en vigueur dans la province de Québec.

1.11 Installation

1. Cette quincaillerie sera installée par un personnel compétent dans ce genre de travail. Tout l'ouvrage sera exécuté avec soin et minutie, selon les règles de l'art.

2. PRODUITS

2.1 Généralités

1. Fabriquer les pièces de quincaillerie conformément à la norme pertinente de l'ONGC.

2. En l'absence d'une norme ONGC, la pièce de quincaillerie doit pouvoir remplir la fonction particulière requise et être d'usage connu.

3. Toutes les pièces de quincaillerie doivent être neuves.

4. Sauf indication contraire, prévoir la fourniture et la livraison de toute la quincaillerie architecturale, y compris vis, boulons, ancrages et tous les dispositifs de fixation nécessaires à l'installation de la quincaillerie.

5. Fournir en temps opportun tous les dessins, gabarits et informations pertinentes aux fabricants des cadres et portes ou à tout autre sous-traitant impliqué dans le projet.

6. Les produits identifiés et les fabricants de ceux-ci mentionnés au tableau des codes, sont les seuls acceptables.

7. N'utiliser que des produits provenant d'un seul fabricant dans le cas de pièces de mêmes natures.

2.2 Normes de références

1. Charnières : conformes à la norme CAN/CGSB-69.18-M90 et aux numéros, types et dimensions inscrits sur la liste des pièces de quincaillerie.

2. Serrures et verrous à mortaise : conformes à la norme CAN/CGSB-69.29-93, à course de pêne demi-tour de poignée, avec fonctions, clés et poignées de type spécifié à la liste de quincaillerie.

3. Serrures et verrous (alésés) : conformes à la norme CAN/CGSB-69.17-M86 à fonction et clés suivant la liste de quincaillerie.

4. Dispositifs d'ouverture de porte d'issue : conforme à la norme CAN/CGSB-69.19-93, type 3, avec plaques couvercles amovibles dissimulant le mécanisme et les fixations.

5. Ferme portes : conformes à la norme CAN/CGSB-69.20-M90 adaptés aux dimensions des portes inscrites au tableau des portes.

6. Plaques de protection : conformes à la norme CAN/CGSB-69.22-M90 catégorie J102.

7. Butoirs de porte fixés au mur : conforme à la norme CAN/CGSB-69.32-M90, code de classification L02011 ou L02021.

8. Seuils : conformes à la norme CAN/CGSB-69.37-93.

9. Barillets : sauf indications contraires, de même marque et fini que les serrures; pênes dormants pour portes d'après la liste des pièces de quincaillerie. Clés faisant partie du système de clés selon les indications.

2.3 Pièces de quincaillerie

Note : Tous les cylindres seront fournis par la CSMB.

Groupe 1 : Portes

Nbr	Item	Fini	Compagnie
3	Charnières FBB168 FNA x 115 x 100	646	STA
1	Poignées à tirer 1709 x 3.5 x 15 (portes 217-A et 217-B)	630	GSH
1	Plaque à pousser x 100 x 400 GSH 81 (portes 217-A et 217-B)	630	GSH
1	Serrure morte DL4012 (portes 217-A et 217-B)	630	COR
1	Serrure SCC-ND40S-RHO (portes 217-A et 217-B)	626	SCH
1	Ferme-porte 3077 (portes 217-A et 217-B)	689	LCN
1	Ferme-porte 1461 TB-FC (A.D.A.) (portes 217-A et 217-B)	689	LCN
2	Plaque à pieds x 250 x L.P. GSH 80-605^{E}	630	GSH
-	Butoir mural 1200	626	HAG
1	Pictogramme à déterminer (portes 217-A et 217-B)		IVES
1	Butoir de plancher FS441 (portes 217-A et 217-B)	652	IVES
-	Butoir mural WS401 CVX	C15	IVES

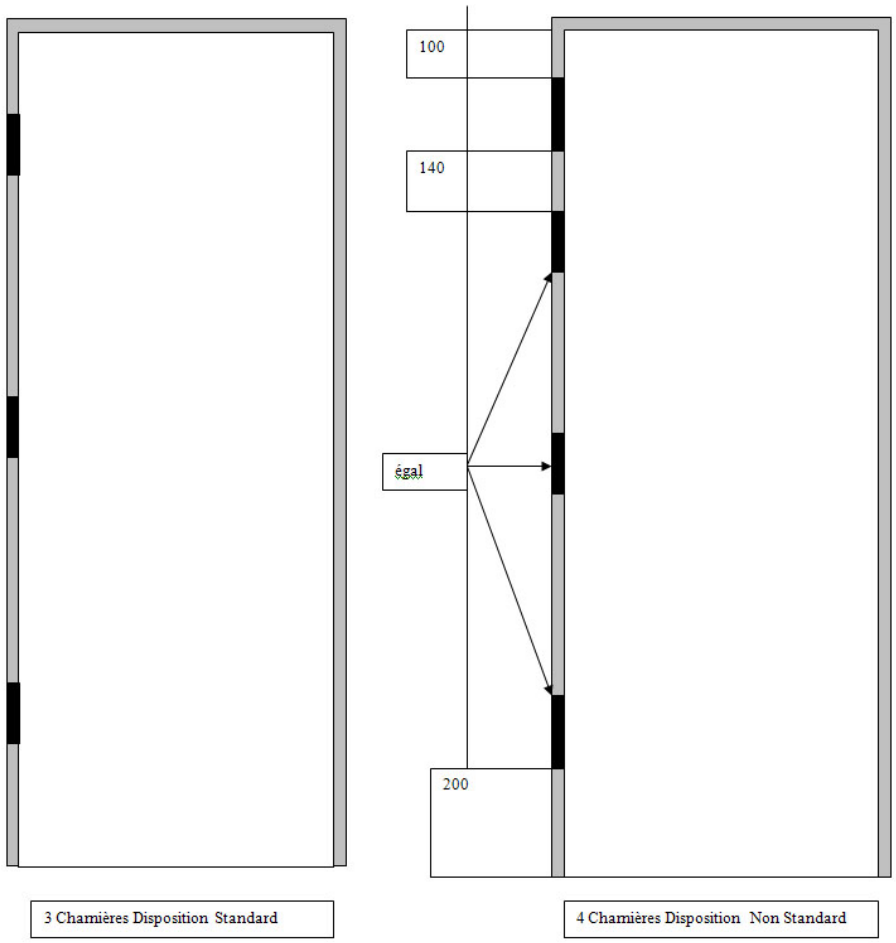

Gabarit spécial des charnières

Légende

Identification des manufacturiers		Identification des finis	
PRE	PRECISION	AL	Aluminium
SAR	SARGENT	630	Acier inoxydable
STA	STANLEY	626	Chrome brossé
GSH	GALLERY SPECIALTY HARDWARE	689	Aluminium
STA	STANLEY		
GJ	GLYNN JOHNSON		
SM	STANDARD METAL		
UNI	UNIQUE		
HORT	HORTON		
SCH	SCHLAGE		

2.4 Pièce de fixation

1. Fournir les vis, boulons, tampons expansibles et autres dispositifs de fixation nécessaires à un assujettissement satisfaisant et au bon fonctionnement des pièces de quincaillerie.

2. Les pièces de fixation apparentes doivent être assorties au fini des pièces de quincaillerie.

3. Utiliser les pièces de fixation faites d'un matériau compatible avec celui qu'elles traversent.

4. N'utiliser que les pièces de fixation fournies par le manufacturier

2.5 Système de clés

1. Le système de clés sera protégé par le système de clés de construction suivant les procédures usuelles de remplacement.

2. Toutes les serrures seront assujetties à un système de clef maîtresse et de clef sous-maîtresse selon les indications de la CSMB et de l'architecte. La clef de construction sera remplacée à la fin des travaux par l'entrepreneur.

3. Les clés seront fournies par la CSMB.

3. EXÉCUTION

3.1 Instruction de pose

1. Fournir les instructions complètes et les gabarits de pose indispensables aux fabricants de portes et de cadres métalliques pour leur permettre de préparer leurs produits à recevoir les pièces de quincaillerie prévues.

2. Chaque pièce de quincaillerie doit être accompagnée des instructions de pose du fabricant.

3. Poser les pièces de quincaillerie aux hauteurs mentionnées ci-dessous, du plancher fini à la ligne médiane de la pièce :

- Tirant de porte	1114 mm
- Plaque de poussée	1114 mm
- Barre de porte	1070 mm
- Bouton de porte	1016 mm
- Pêne dormant	1524 mm
- Verrou d'urgence	1016 mm

4. Si l'arrêt de porte doit toucher au tirant, poser l'arrêt de façon qu'il heurte le bas du tirant.

5. Se référer au tableau des portes et cadres (section 08000), pour la répartition des groupes de pièces de quincaillerie.

6. Les amortisseurs seront installés après la peinture. Toute autre quincaillerie sauf les charnières sera installée après la deuxième couche de peinture. Effectuer les percements, ajustements et mortaiser les portes avant les travaux de peinture.

7. Poser la quincaillerie d'aplomb, avec les vis et boulons fournis par le manufacturier et suivant ses instructions. Les pièces seront encastrées d'affleurement avec les faces des portes.

8. Toute fixation telle que vis, etc. sera posée perpendiculaire à la face de la pièce. Percer tel que requis. Les vis seront strictement celles fournies par le manufacturier et elles devront être installées selon les meilleures pratiques du métier.

9. Installer les portes selon les règles de l'art pour leur permettre un fonctionnement aisé.

3.2 Équivalent et substitution

1. L'entrepreneur est tenu de préparer sa soumission avec les matériaux, accessoires et appareils spécifiés au devis et aux dessins.

2. Les numéros de pièces de quincaillerie énumérés au bordereau de quincaillerie architecturale sont des articles standardisés.

3.3 Notes générales aux groupes de quincaillerie

1. Ferme porte : la position et la force des portes seront déterminées lors de la production de la cédule pour approbation.

2. Butoir : les butoirs seront posés aux murs autant que possible.

3. Qualité : la quincaillerie sera fournie telle que spécifiée.

4. Sauf où indiqué autrement, poser le ferme porte à l'intérieur de la pièce.

5. Toutes les pièces de quincaillerie seront posées avec les fixations fournies par le Manufacturier et seront ajustées quant à leur fonctionnement (aucune auto taraudeuse ne sera acceptée).

FIN DE LA SECTION 08710

Division 09

Finition

Projet : **Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys**
École Félix Leclerc
Réfection des blocs sanitaires /
locaux 217 et 265
Projet : 3FLECM.01

TABLEAU DES FINIS

RÉAL PAUL, ARCHITECTE

Date : ***Mai 2015***

Section : 09000

	LOCAL	PLANCHER	PLINTHE	MURS	PLAFOND	HAUTEUR	REMARQUES	REV
REZ-DE-CHAUSSÉE								
217-A	Toilettes-garçons	CR2	-	CR1	G	+-2 765	Partie basse du mur jusqu'à 1 840	
217-A	Toilettes-garçons	CR2	-	CR1	G	+-2 765	Partie basse du mur jusqu'à 1 840	
217-B	Toilettes-filles			G, BE			Partie haute du mur de 1 840 à 3 032	
217-B	Toilettes-filles			G, BE			Partie haute du mur de 1 840 à 3 032	
265-A	Toilettes-garçons			G, BE	G		Partie haute du mur de 1 840 à 3 032	
265-B	Toilettes-filles			G, BE	G		Partie haute du mur de 1 840 à 3 032	

Légende

CR1 : Céramique de porcelaine « Chartreuse » 4''x 16'' (vert) de Olympia (voir section 09310)
CR2 : Céramique «Rock anthracite» 12" x 24" gris de Olympia (voir section 09310)

G : Gypse ou fibrociment plâtré à peindre (voir section 09900)
BE : Bloc de Béton à peindre (voir section 09900)

Note 1 : Tout le nouveau gypse est de type « X », sauf indication contraire
Note 2: : Les portes des locaux 217-A et 217-B sont aussi à peindre.

Localisation des murs

1. GÉNÉRALITÉS

1.1 Portée des travaux

.1 Fournir les matériaux, la main-d'œuvre, l'outillage pour compléter les cloisons et/ou soufflages intérieurs en colombages métalliques selon les indications des dessins et du présent devis.

1.2 Ouvrages connexes

.1	Produits d'étanchéité	Section 07900
.2	Tableau des finis	Section 09000
.3	Panneaux de gypse	Section 09250
.4	Mécanique / électricité	Divisions 15 et 16

1.3 Conditions générales

.1 Les documents standards d'appel d'offres pour les contrats de construction de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSMB) et les fiches préventives (CSMB) s'appliquent aux travaux de construction du présent projet, font partie intégrante du présent devis descriptif et régissent tous les travaux. Le sous-traitant devra s'informer de toute condition qui pourrait avoir une influence sur ses travaux.

2. PRODUITS

2.1 Matériaux

.1 Tableau des portées des colombages métalliques :

Profilé		Déflexion	Espacement	Hauteur max.
«U»	64 x 0,87 mm	L/240	400 mm	3,96 m
«U»	92 x 0,8 mm	L/360	400 mm	4,26 m
«U»	92 x 1,0 mm	L/360	400 mm	4,72 m
«U»	92 x 1,2 mm	L/360	400 mm	6,4 m
«U»	152 x 0,8 mm	L/360	400 mm	6,93 m
«U»	152 x 1,2 mm	L/360	400 mm	7,62 m
«U»	152 x 1,6 mm	L/360	400 mm	8,12 m
«CH»	102 x 0,91 mm	L/360	600 mm	4,95 m
«∃E»	152 x 0,53 mm	L/360	600 mm	5,71 m

Note : l'espacement maximal des profilés sera de 400 mm centre à centre, sauf dans les parois de puits à 600 mm c/c.

.2 Ossature non-porteuse composée de colombages métalliques ; conforme aux normes CAN/CGSB-7.1-M86 et ASTM A525M ; en tôle d'acier laminé, électro-galvanisé avec zingage Z180. Les montants doivent être conçus de façon qu'on puisse y visser les panneaux de gypse et de ciment, et comporter des débouchures pour canalisations, mi-perforées et disposées à 300 mm d'entraxe, la distance entre l'axe central du dernier trou poinçonné non renforcé et l'extrémité des montants ne doit pas être inférieure à 300 mm.

.1 Montants « U » pour les cloisons et/ou soufflages intérieurs : poteaux de 41,3 mm, 63,5 mm, 92,1 mm et 150 mm, jauges 20 (voir plans). Pour les cloisons insonorisées, utiliser des montants « U » avec agrafes.

.3 Sablières supérieures et inférieures : conformes aux normes CAN/CGSB-7.1-M86 et ASTM A525M, en tôle d'acier laminé, électro-galvanisé avec zingage Z180, de largeur approprié à la dimension des poteaux.

.1 Sablières « U » pour les cloisons intérieures, dotée de semelle de 50 mm au bas des cloisons et de 50 mm dans le haut des cloisons, jauges 20 (voir plans).

.4 Produit insonorisant : conforme à la norme CAN/CGSB-19.21-M87.

.5 Apprêt de galvanisation : riche en zinc, prêt à l'emploi, conforme à la norme CAN/CGSB-1.181-92.

.6 Les vis à métal seront traitées anti-corrosives avec un revêtement de zinc ou de cadmium d'une épaisseur minimale de 0,008 mm, de type et de dimensions recommandés par le fabricant, avec coefficient de résistance approprié tel que prescrit selon la norme CAN-3-S136-M89. La pénétration au-delà des matériaux assemblés ne sera pas inférieure à 3 filets exposés et les vis cachées par des parements comporteront une tête à profil bas.

.7 Accessoires : éclipse, fixation, attaches en fil métallique qui viennent s'ajouter aux éléments de l'ossature conformément aux recommandations du fabricant.

.8 Raidisseur métallique en « U » : 38 X 19, en acier laminé à froid de 1,4 mm d'épaisseur, revêtu de peinture antirouille.

.9 Bande isolante : bande de liège caoutchoutée, hydrofuge, auto-adhésive (sur une face), 3 mm d'épaisseur, 12 mm de largeur, et de longueur requise.

3. EXÉCUTION

3.1 Montage

.1 Poser les sablières sur le plancher et sous la dalle avec précision et les fixer à 600 mm d'entraxe au maximum. Ériger les cloisons de dalle à dalle.

.2 Poser les poteaux verticalement à 300 mm d'entraxe, à l'intersection des murs et de chaque côté des ouvertures et des angles. Fixer les poteaux dans les sablières supérieure et inférieure. Contreventer les poteaux de façon à assurer la rigidité de l'ossature, conformément aux instructions du fabricant.

.3 Au montage, l'écart maximal admissible est de 1:1000.

.4 Coordonner la pose des poteaux avec l'installation des canalisations des divers services. Poser les poteaux de façon que les ouvertures soient bien alignées.

.5 Coordonner la pose des poteaux avec l'installation de l'isolant thermique ou insonorisant. Utiliser des poteaux avec agrafes dentées dans les cloisons remplies d'isolant fibreux. Rabattre les agrafes de part et d'autre afin de retenir l'isolant en position stable.

.6 Coordonner la pose des poteaux avec celles des autres supports ou dispositifs d'ancrage destinés aux ouvrages prescrits dans d'autres sections.

.7 Jumeler les poteaux (sur toute la hauteur de la pièce) de chaque côté des ouvertures. Assembler les poteaux jumelés; pour ce faire, utiliser des agrafes ou autres dispositifs de fixation approuvés, placés à côté des pattes d'attache de l'ossature.

.8 Poser les sablières au-dessus des baies des portes et des fenêtres et des jours latéraux de façon à pouvoir y fixer les poteaux intermédiaires. Assujettir les sablières à chaque extrémité des poteaux, conformément aux instructions du fabricant. Poser les poteaux situés au-dessus et en dessous des baies en les espaçant de la même façon que les poteaux formant l'ossature murale et en utilisant le même mode de fixation.

.9 Poser des profilés de fourrure autour des ouvertures du bâtiment et autour du matériel encastré, des armoires et des panneaux d'accès. Prolonger les fourrures dans les jouées. Se renseigner sur les jeux et les dégagements requis auprès des fournisseurs de matériel.

.10 Poser des poteaux ou profilés de fourrure en acier entre les poteaux principaux de façon à permettre la fixation des boîtes de jonction pour les installations électriques ou autres.

.11 Sauf indications contraires dans les dessins, utiliser des cloisons pleine hauteur de plancher à plancher.

.12 Laisser un jeu sous les poutres et les planchers de façon que les charges de charpente ne soient pas transmises aux poteaux. Installer des sablières supérieures avec ailes de 50 mm. Réaliser un joint coulissant pour sablière double.

.13 Poser des bandes isolantes continues pour isoler les poteaux venant en contact avec des surfaces non isolées.

.14 Poser une bande isolante continue en dessous des poteaux et des sablières au pourtour des cloisons insonorisantes. Réaliser les cloisons insonorisantes selon les méthodes et directives des normes pour cloisons acoustiques.

FIN DE LA SECTION 09111

1. GÉNÉRALITÉS

1.1 Portée des travaux

.1 Fournir la main d'œuvre, les matériaux, l'outillage, l'équipement et les services requis selon les dessins et le présent devis pour compléter l'ouvrage incluant, mais sans s'y limiter, les éléments suivants :

.1 les ossatures de suspension des plafonds en panneaux de gypse ;

.2 les panneaux de gypse des murs, cloisons, soufflages et plafonds;

.3 toutes les attaches, adhésifs, moulures, fourrures, renforts et autres produits accessoires nécessaires pour compléter les ouvrages du présent devis.

1.2 Travaux connexes

.1 Produits d'étanchéité	Section 07900
.2 Tableau des finis	Section 09000
.3 Colombages métalliques	Section 09111
.4 Peinture	Section 09900
.5 Mécanique/Électricité	Divisions 15 et 16

1.3 Conditions générales

.1 Les documents standards d'appel d'offres pour les contrats de construction de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSMB) et les fiches préventives (CSMB) s'appliquent aux travaux de construction du présent projet, font partie intégrante du présent devis descriptif et régissent tous les travaux. Le sous-traitant devra s'informer de toute condition qui pourrait avoir une influence sur ses travaux.

1.4 Normes de référence

.1 Sauf indications contraires, exécuter les travaux conformément à la norme ACNOR A82.31-M1980.

1.5 Échantillons

.1 Soumettre les échantillons conformément aux prescriptions des conditions générales.

.2 Soumettre deux échantillons mesurant 300 x 300 mm de chaque type de panneaux de gypse demandés, des échantillons de renforts d'angles et de moulures d'affleurement de 300 mm de longueur.

2. PRODUITS

2.1 Panneaux de gypse

.1 Panneaux standards : conformes à la norme ACNOR A82.27-M1977, de type ordinaire, et de type X, épaisseurs indiquées aux dessins et aux tableaux des murs, 1 200 mm de largeur et de la longueur utile maximale, avec rives équarries aux extrémités et rives arrondies et biseautées sur les côtés.

.2 Panneaux de gypse ultra résistant de type « Durock VHI » de « CGC » ou équivalent approuvé, 12,7 mm d'épaisseur X 1220 mm X longueur maximale utilitaire.

.3 Panneaux de gypse imperméables : conformes à la norme ACNOR A82.27-M1977, de type ordinaire, et de type X épaisseurs indiquées aux dessins et aux tableaux des murs, 1 200 mm de largeur et de la longueur utile maximale.

2.2 Fourrures métalliques et suspensions

.1 Fourrures métalliques profilés en U, tiges de suspension, fils de fixation, pièces rapportées et ancrages : conformes à la norme ACNOR A82.30-M1980, galvanisées.

.2 Profilés de fourrure pour cloisons sèches : en acier galvanisé, à âme de 0,5 mm permettant la fixation par vis des panneaux de gypse.

.3 Fourrures souples pour cloisons sèches : support en acier galvanisé de 0,5 mm d'épaisseur, permettant une fixation souple des panneaux de gypse..

2.3 Attaches et adhésif

.1 Clous, vis et agrafes : conformes à la norme ACNOR A82.31-M91. Vis pour cloisonnement de type S, de longueur appropriées, à têtes à trompette « Phillips ».

.2 Adhésif : conforme à la norme CAN/CGSB-71.25-M88, selon les recommandations du fabricant, sans amiante.

2.4 Accessoires

.1 Moulures d'affleurement, de type 200A ou 200B exclusivement, renforts d'angles, joints d'expansion : en tôle d'acier de qualité commerciale, de 0,5 mm d'épaisseur à nu, à zingage Z275 conforme à la norme ASTM A525M-86, ailes perforées, d'une seule pièce.

.2 Moulures continues en «U» dans un mur en placoplâtre, en extrusion d'aluminium, fini anodisé clair, épaisseur 12 mm ou autrement indiqué par l'épaisseur du panneau, longueur maximum, joint d'about en continuité sans faille sur un montant métallique; joint de coin taillé en biseau, fini avec peinture d'apprêt pour recevoir peinture murale sur le chantier, modèle n° 514-12,7 mm dans la série «Final Forms» de «Gordon inc.» ou équivalent approuvé.

.3 Moulures de renfort d'angle arrondi avec rayon de 20 mm en plastique de type « AMBNCB 75 de Amico » ou équivalent approuvé, de joints d'expansion ou de finition, de qualité commerciale, de type « Beadex de C.G.C. » ou équivalent approuvé.

.4 Mastic d'étanchéité acoustique : conforme à la norme CAN/CGSB-19.21-M87. Les produits d'étanchéité acceptables pour les présents travaux doivent figurer sur la liste des produits homologués émise par la commission d'homologation des produits d'étanchéité des joints de l'ONGC.

.5 Polyéthylène : conforme à la norme CAN/CGSB-51.34-M86, type 2, 0,15 mm d'épaisseur.

.6 Bandes isolantes : caoutchoutées, hydrofugées, en liège ou néoprène cellulaire, de 3 mm d'épaisseur, 12 mm de largeur, dont une des faces est enduite d'un auto-adhésif permanent, en longueurs appropriées aux panneaux.

.7 Produit pour joints : conforme à la norme ACNOR A82-31-M1980, sans amiante.

.8 Fonds de clouage : panneaux de contreplaqué de sapin Douglas, traité hydrofuge sous pression, 16 mm d'épaisseur ou autrement indiqué.

.9 Portes d'accès aux entres-plafonds et entre-murs :

- Porte : en acier galvanisé de calibre 16, retrait de 16,5 mm; 457 X 457 mm, pour tous les finis de murs et plafonds;
- Encadrement : en acier galvanisé de calibre 14, soudé avec 8 perforations dans le collet de montage;
- Charnière : dissimulée, pivotante soudée au panneau;
- Barrure : serrure de type « Allen »;
- Fini : couche d'apprêt émaillé sur acier galvanisé;
- Modèle CA-AT de CAN AQUA ou équivalent approuvé.

2.5 Réparations et ragréage

.1 Matériaux pour réparations et ragréage :

.1 Enduit de plâtre :

.1 Plâtre pour couche primaire :
.1 Enduit de gypse contenant un granulat mélangé au matériau, en usine : conforme aux normes ACNOR A82.22-M1977 (R1984) et ACNOR A82.57-M1977 (R1984).
.2 Enduit de gypse de liaisonnement : conforme à la norme ASTM C28-80.

2. Plâtre de /finition :

.1 Chaux hydratée de finition (type N) : conforme à la norme ASTM C206.84.
.2 Enduit de gypse pour finition : conforme à la norme ACNOR A82.22-M1977 (R1984).

3. Les plâtres doivent être mélangés conformément à la norme ACNOR A82.30-M1980.

.1 Plâtre sur latte métallique :
.1 1ère et 2e couches : 1 partie de Paristone ajouter 2 parties de sable.
.2 3e couche : fini.

.2 Plâtre sur bloc de béton :
.1 1ère et 2e couches : 1 partie de Paristone ajouter 3 parties de sable.
.2 3e couche : fini.

.4 Agent de liaisonnement : conforme à la norme ACNOR A261-1970.

.1 Enduit de ciment roulé :
.1 Une partie de ciment.
.2 Deux parties de sable.
.3 Additif au latex selon les recommandations du fabricant.

.2 Lattes métalliques : (émaillées) à nervure de 9,5 mm conformes à la norme ACNOR A82.30-M1980, tableau I, de type et de poids appropriés au système de plâtrage et à l'espacement des appuis.

.3 Accessoires métalliques : coins en quart de rond, renforts d'angle, renforts d'angle interne, moulures d'affleurement, moulures perforées, conformes à la norme ACNOR A82.30-M1980.

3. EXÉCUTION

3.1 Plafonds suspendus et profilés de fourrure

.1 Sauf indications contraires, fixer les suspensions et les profilés porteurs, pour plafonds suspendus en panneaux de gypse, conformément à la norme ACNOR A82.31-M1980.

.2 Assujettir les appareils d'éclairage au moyen de tiges de suspension supplémentaires placées à 150 mm au maximum des angles de l'appareil et à 600 mm au maximum sur tout son pourtour.

.3 Installer les éléments de niveau, l'écart admissible étant de 1:1200.

.4 Encadrer de profilés de fourrure les ouvertures logeant les panneaux d'accès, appareils d'éclairage, diffuseurs, grilles.

.5 Installer des profilés de fourrure de 19 x 64 mm tout le long de la sablière à la tête des cloisons à colombage en acier.

3.2 Cloisons séparatrices

.1 Sauf où indiqué autrement, toutes les cloisons séparatrices en gypse devront monter jusqu'à la dalle.

3.3 Pose de panneaux de gypse

.1 Ne pas poser les panneaux de gypse avant que les faux-cadres, les ancrages, les cales et les installations électriques et mécaniques aient été approuvés par les professionnels.

.2 Voir les dessins et les tableaux des murs pour les types et les épaisseurs de panneaux de gypse à poser.

.3 Fixer une ou deux épaisseurs de panneaux de gypse aux fourrures ou à la charpente en métal à l'aide d'ancrages à vis pour la première épaisseur, et pour la seconde épaisseur. Poser les vis à 300 mm d'entraxe au maximum.

.4 Appliquer un cordon continu de 12 mm de diamètre d'un produit d'étanchéité acoustique sur le pourtour de chaque panneau de cloison, au point de rencontre des panneaux de gypse et de la charpente, là où les cloisons aboutent les éléments fixes du bâtiment. Sceller parfaitement tous les découpages pratiqués autour des boîtes électriques, des conduits, dans les cloisons dont le pourtour est garni d'un produit d'étanchéité acoustique.

.5 Poser les fonds de clouages où requis, pour les appareils et/ou accessoires, en contreplaqué de sapin Douglas traité hydrofuge sous pression, indiqués ou non aux dessins et détails.

.6 Ne pas fixer les panneaux de gypse aux sablières supérieures afin de permettre le mouvement des joints coulissants : montants/sablières.

.7 Construire les soufflages muraux, fausses poutres requis pour dissimuler les gaines et conduits apparents, etc.

3.4 Accessoires

.1 Monter les accessoires d'équerre, d'aplomb ou de niveau, et les assujettir solidement dans le plan prévu. Utiliser des pièces pleine longueur lorsque c'est possible. Faire des joints bien ajustés, alignés et solidement assujettis. Tailler les angles à onglet et les ajuster parfaitement, sans laisser de bords rugueux. Fixer les éléments à 150 mm d'entraxe.

.2 Poser les moulures d'affleurement sur le pourtour des plafonds suspendus.

.3 Poser des moulures d'affleurement au point de rencontre des panneaux de gypse avec des surfaces sans couvre-joint, ainsi qu'aux endroits indiqués. Sceller les joints avec un produit d'étanchéité.

.4 Poser une moulure à cavet au point de jonction mur/plafond selon les indications. Réduire le nombre de joints au minimum; utiliser des moulures d'angles et des pièces d'enture.

3.5 Trappes de visite

.1 Poser des trappes de visite aux appareils électriques et mécaniques prescrits dans les sections appropriées.

.2 Assujettir fermement les cadres aux éléments de fourrure ou à la charpente.

3.6 Ruban et pâte à joints

.1 Finir les joints entre les panneaux et dans les angles rentrants au moyen des produits suivants : pâte à joints, ruban à joints et enduit à ruban. Appliquer ces produits selon les recommandations du fabricant et lisser en amincissant le tout de façon à rattraper le fini de la surface des panneaux.

.2 Recouvrir les moulures d'angles, les joints de retrait et, au besoin, les garnitures, de deux couches de pâte à joint et d'une couche d'enduit à ruban lissées et amincies de façon à rattraper le fini de la surface des panneaux.

.3 Remplir les creux aux têtes de vis avec de la pâte à joints et de l'enduit à ruban jusqu'à l'obtention d'une surface uniforme et d'affleurement avec les surfaces adjacentes des panneaux de gypse, de façon que ces creux soient invisibles une fois l'enduit de finition appliqué.

.4 Poncer légèrement les arêtes vives et les autres imperfections. Éviter de poncer les surfaces adjacentes qui n'en ont pas besoin.

.5 Une fois la pose terminée, l'ouvrage doit être lisse, de niveau ou d'aplomb, exempt d'ondulations et d'autres défauts, et prêt à être revêtu d'un enduit de finition.

3.7 Enduit mince

.1 Mélanger la pâte à joints de manière à obtenir un mélange légèrement moins consistant que lors de la finition des joints.

2. Appliquer une mince couche sur toute la surface à l'aide d'une truelle ou d'un couteau large pour murs secs, afin de remplir les creux et d'enlever les marques d'outils.

3. Laisser l'enduit mince sécher complètement.

4. Enlever les arêtes en ponçant légèrement ou en passant légèrement un chiffon humide.

3.8 Soufflage en gypse (fausses poutres, puits de mécanique, etc.)

.1 Prévoir tous les soufflages requis selon les plans d'architecture, de mécanique et d'électricité.

.2 Lorsque l'on doit prévoir une fausse poutre ou une fausse colonne, celles-ci devront se prolonger sur toute la longueur ou toute la hauteur de la pièce à moins d'être approuvé différemment par l'architecte.

3.9 Réparation du plâtre

.1 L'entrepreneur réparera les fissures, décolorations, taches et toute imperfection du plâtre, des murs et des plafonds. Tout le travail des enduits sera remis propre et en parfait état avant que les ouvrages de peinture ne soient commencés. L'entrepreneur fera toutes les reprises des percements occasionnés par les travaux des autres métiers; il effectuera toutes les réparations occasionnées par les travaux de démolition, enlèvement des cloisons ou d'équipements. Consulter à cette fin l'ampleur des travaux des autres sections d'architecture, les plans des ingénieurs en mécanique/électricité pour se rendre compte des différents trajets, des services à installer dans tout l'édifice. Certains réseaux sont installés dans des secteurs non indiqués aux plans et cédules des finis en architecture ou en dehors des zones à réaménager. De façon générale et tel qu'indiqué aux plans et devis des ingénieurs en mécanique/électricité, les conduits seront installés dans les murs existants et neufs. L'entrepreneur devra réparer tous les murs après le passage de ces services.

.2 Compléter les réparations et les ragréages du plâtre, les interventions de toutes les sections en architecture, mécanique, électricité. Exécuter tous les travaux de réparation et ragréer les surfaces en plâtre des murs et des plafonds, sans restriction, jusqu'à la limite du plâtre ou à la rencontre avec un matériau différent.

.3 Qualité de l'ouvrage : tous les angles rentrants et saillants seront bien droits et d'aplomb. La surface des enduits sera dure et lisse, parfaitement unie. En aucun endroit l'enduit ne pourra avoir plus de 38 mm d'épaisseur et à cet effet, un dressage au ciment ou une latte métallique sera employée où nécessaire. Tous les angles saillants verticaux, des murs, piliers, etc., seront armés de bas en haut d'une baguette métallique galvanisée 0,52 mm d'épaisseur avec ailes massives perforées. Poser des cornières de tôle galvanisée partout où les enduits rencontrent un autre matériau.

.4 Épaisseur des enduits : minimum 19 mm sauf pour le ciment roulé où la couche sera la plus mince possible.

3.10 Ragrément

.1 Ragréer les surfaces démolies ou abîmées de quelque façon que ce soit par les travaux de réaménagement.

.2 Les travaux de ragrément une fois terminés ne devront pas révéler une quelconque différence entre le neuf et l'existant.

FIN DE LA SECTION 09250

1. GÉNÉRALITÉS

1.1 Portée des travaux

.1 Les travaux de la présente section comprennent :

.1 La fourniture des matériaux, de la main d'œuvre, de l'outillage, des échafaudages requis pour l'installation de la tuile céramique où demandé aux dessins et au tableau des finis (section 09000) soit :dans les locaux 217A et 217B.

1.2 Travaux connexes

.1	Ouvrages métalliques	Section 05500.
.2	Charpenterie	Section 06100.
.3	Produits d'étanchéité	Section 07900.
.4	Portes et cadres en acier	Section 08111.
.5	Tableau des finis	Section 09000.
.6	Panneaux de gypse et colombages métalliques	Section 09250.
.7	Accessoires de salles de toilettes	Section 10800.
.8	Drains de plancher : appareils de plomberie et robinetterie	Division 15.

1.3 Conditions générales

.1 Les documents standards d'appel d'offres pour les contrats de construction de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSMB) et les fiches préventives (CSMB) s'appliquent aux travaux de construction du présent projet, font partie intégrante du présent devis descriptif et régissent tous les travaux. Le sous-traitant devra s'informer de toute condition qui pourrait avoir une influence sur ses travaux.

1.4 Normes de référence

.1 Sauf indications contraires, les carreaux de céramique seront conformes à la norme CAN/CGSB-75.1-M88.

.2 Sauf indications contraires, exécuter le carrelage conformément au "Manuel d'Installation de Carreaux de Céramique" publié par l'Association Canadienne de terrazzo, tuile et marbre (ACTTM).

1.5 Échantillons

.1 Conformément aux prescriptions des conditions générales, remettre au chargé de projets, à titre d'échantillons des panneaux carrés de 300 x 300 mm pour chaque couleur, texture, format et motifs.

.2 Poser cet échantillon sur une feuille de contreplaqué de 11 mm d'épaisseur et remplir les joints de coulis afin de représenter fidèlement l'installation prévue.

1.6 Fiche d'entretien

.1 Fournir les instructions nécessaires à l'entretien des carrelages céramique et les incorporer au manuel d'entretien indiqué aux conditions générales.

1.7 Conditions de mise en œuvre

.1 Maintenir la température de l'air et de la surface destinée à recevoir les carreaux de céramique au-dessus de 12°C pour une période de 24 heures avant, pendant la pose, ainsi que pour une période de 48 heures avant et après la pose.

1.8 Contrôle de la qualité

.1 Fournir les résultats d'essais faits par des laboratoires indépendants démontrant que les carreaux répondent aux normes données pour les essais suivants :
- .1 absorption d'eau
- .2 abrasion
- .3 dimension
- .4 densité
- .5 dureté «mohs»
- .6 module de flexion
- .7 adhésivité
- .8 résistance aux taches, acides, graisses
- .9 facilité de nettoyage
- .10 antidérapant : CAN-2-75.1-M77.
- .11 cuir sec, cuir mouillé
- .12 caoutchouc sec, caoutchouc mouillé.

1.9 Carreaux de rechange

.1 Fournir une quantité de carreaux de rechange égale à au moins 2 % du nombre total de chaque type et couleur de carreaux requis pour les travaux, et les entreposer à l'endroit indiqué.

.2 Les carreaux de rechange doivent provenir du même lot de production que les carreaux installés.

1.10 Commande

.1 L'entrepreneur devra soumettre au chargé de projets (CSMB) une copie de son bon de commande pour tous les carreaux de céramique bien avant le début de la pose des carreaux de céramique prévue à l'échéancier des travaux, dans le but de s'assurer que les carreaux choisis sont et seront disponibles pour installation.

.2 Tout retard de livraison ne pourra donc être accepté ou toléré par le chargé de projets (CSMB).

1.10 Compétence

.1 L'entrepreneur et tous ses employés attitrés aux travaux devront rencontrer les exigences de l'Association Canadienne de terrazzo, Tuiles et Marbre.

.2 L'entrepreneur devra être accrédité par le manufacturier de céramique, afin de pouvoir fournir la garantie requise sur les matériaux et la main-d'œuvre pour l'ensemble des travaux.

2. PRODUITS

2.1 Carrelage

.1 Carreaux de céramique selon le tableau des finis pour les locaux 217A, 217B :

.1 CR1 : Céramique de porcelaine « Chartreuse » 4''x 16'' (vert) de Olympia (voir tableau des finis).

.2 CR2 : Céramique «Rock anthracite» 12" x 24" gris de Olympia (voir tableau des finis).

.2 Fournir les pièces spéciales, cap de finition, dessus biseauté, bords arrondis, angles internes ou externes arrondis, plinthe avec gorge, tous les autres profilés spéciaux requis pour compléter l'installation.

2.2 Produits de pose et de jointoiement

.1 Les couches de liaisonnement (sauf indications contraires au présent devis) adhésifs, coulis de jointoiement et additifs au latex tels que fabriqués par Mapei Canada Inc., ou tout équivalent, en qualité, approuvée; couleur des joints au choix de le chargé de projets.

.2 Lit de mortier et de nivellement (mesuré au poids) : Mapecem Premix de Mapei.

.3 Adhésif : ciment-colle universel modifié aux polymères : Kérobond/Kéralastic de Mapei

.4 Coulis de jointement :
.1 aux planchers : mortier époxy à 100% de matières solides « Kerapoxy » de Mapei (joints lissés au fer concave afin de les rendre uniformes et brillants). Produit : Couleur 11 Beige Sahara.
.2 aux murs : coulis « Ultra/Color mur » de Mapei. Couleur au choix de l'architecte parmi la gamme de couleur de Mapei. Suivre les instructions du fabricant dans la préparation du coulis.

.5 Produits d'étanchéité : scellant THC-901 de Tremco, couleur au choix du chargé de projets.

.6 Joints de retrait : Sikaflex 15ML de Sika

.7 Accessoires :

.1 Profilés divers en acier inoxydable servant de moulures de transition céramique/céramique ou céramique/autres types de matériaux sur murs et planchers, fabriqués par Schlüter Systems ou équivalent approuvé.

.2 Treillis d'armature : treillis en acier galvanisé de 50 x 50 x 1.6mm pour les lits de mortier d'épaisseur supérieure à 40 mm.

.3 Lattes métalliques : « Diamond Mesh » conforme à la norme ASTM C847, fini galvanisé.

.4 Profilé de transition progressive en aluminium : Schluter – Reno-U pour les portes ou – Ramp pour les rampes handicapées.

.5 Moulures de rives, de coins, profilés imprégnés de PVC dur, couleurs au choix de le chargé de projets tel que «Schlüter» ou équivalent approuvé; utilisation seulement sur l'approbation de le chargé de projets.

.6 Bandes de transition 3,2 mm d'épaisseur, en laiton de profondeur appropriée à la céramique.

.8 Membrane sous-couche lors de problèmes de désolidarisation, d'imperméabilité, de contrôle de la vapeur et/ou répartition / support de charge pour plancher.
Produit acceptable : Schluter Ditra-XL de Schluter Systems.

.9 Prévoir une membrane au plancher des locaux 217-A et 217-B.

Bande d'étanchéité sur base de polyéthylène tendre double face et non tissé (étanche à l'eau, grande étanchéité à la vapeur, imputrescible, résistant aux acides, aux alcalis et à l'huile, extensible); NatteKerdi-Schlüter par Schlüter Systems tel que distribué par Mosaïque du Monde Inc.

2.4 Mélanges

.1 Tous les mélanges, ciment, sable et additif au latex pour préparer un lit de mortier, une couche de nivellement, un adhésif ou un coulis de jointoiement seront conformes aux exigences des devis préparés par Mapei et dont une copie de chaque type (dosage par volume) sera remise à le chargé de projets, à sa demande.

.2 Faire le mélange des mortiers et coulis époxy selon les instructions écrites du fabricant, respecter les proportions des parties du mélange.

2.5 Produits

.1 Produit de scellement et enduit protecteur pour plancher compatible avec les produits d'entretien utilisés par le Propriétaire.

.2 Produit d'étanchéité au silicone pour endroits humides.

PARTIE 3 – EXÉCUTION

3.1 Généralités

.1 Utiliser les produits de pose selon les recommandations du manufacturier.

.2 Nettoyer les surfaces de toutes traces de peinture, adhésif, graisse, scelleur et autres saletés de manière à obtenir une surface lisse, sans défaut et offrant une parfaite adhérence.

.3 Exécuter une couche d'arasement pour toute la céramique prévue sur la céramique prévue sur la maçonnerie.

.4 Appliquer la couche de liaisonnement sur les surfaces de béton qui doivent être recouvertes par un lit de mortier; couler le lit de mortier; installer un treillis d'armature dans le lit de mortier.

.5 Attendre la cure du béton (28 jours) avant de poser la céramique.

.6 Ajuster les carreaux aux angles, autour des accessoires, appareils, tuyauterie, drains, et autres objets encastrés afin de façonner des joints uniformes. Tailler les arêtes de façon qu'elles soient lisses et égales, en évitant de faire des éclats. Il est interdit de tailler les carreaux en les cassant.

.7 Façonner des joints uniformes, d'une largeur approximative de 1.5 mm afin que les carreaux soient d'aplomb, d'équerre et d'affleurement entre eux. S'assurer que l'agencement des carreaux d'une même plaque ne ressort pas dans l'ouvrage complété. Aligner les motifs des carreaux et à partir des dessins fournis par le chargé de projets.

.8 Les carreaux de la périphérie doivent mesurer au moins la moitié de leur grandeur réelle.

.9 Après la pose, vérifier chaque carreau et remplacer ceux qui sonnent creux afin d'obtenir une adhérence parfaite.

.10 Faire les angles internes d'équerre et les angles externes de forme arrondie. Pour obtenir une finition en quart de rond, utiliser des carreaux à rive arrondie. Lorsque les carreaux à rives arrondies ne sont pas disponibles utiliser des moulures de vinyle appropriées après l'approbation de le chargé de projets.

.11 Utiliser des carreaux à rive en quart de rond pour terminer un panneau, sauf lorsque le panneau aboute des surfaces en saillie et à niveaux différents.

.12 Attendre au moins 48 heures après la pose des carreaux avant de procéder au jointoiement.

.13 Après la pose et la prise du coulis à joint, nettoyer les surfaces carrelées.

.14 Les planchers finis doivent avoir une pente uniforme vers les drains de 1:100 minimum là où indiqués aux dessins (toutes les salles d'eau d'entretien ou accessibles au public.

.15 L'entrepreneur examinera toutes les surfaces où les présents ouvrages doivent être posés et verra à ce qu'elles soient bien en état de recevoir les finis. Il nivellera les surfaces et exécutera les pentes en fonction de la localisation des drains de plancher.

.16 Toutes les surfaces d'application seront nettoyées et devront être soumises à l'approbation de le chargé de projets avant la pose du carrelage.

.17 Tous les ouvrages de cette section devront être exécutés à une température de 12oC minimum.

.18 Tous les revêtements de carreaux seront livrés sur le chantier dans des emballages scellés avec indication de leur nature et qualité.

.19 Les matériaux devront être remisés à sec, sans contact direct avec le sol et protégés contre les intempéries.

.20 La manutention devra se faire avec soin pour éviter les cassures et écornures; aucun matériau endommagé ne pourra être employé.

.21 L'entrepreneur devra collaborer avec les autres corps de métiers pour exécuter ses ouvrages en coordination avec ceux spécifiés dans les autres sections, afin de ne pas retarder la marche normale du chantier.

3.2 Mode de pose

.1 Poser les carreaux de céramique sur les murs, conformément aux détails, au tableau des finis et aux recommandations du manufacturier des produits spécifiés dans la présente section.

.1 Détails de pose au plancher :
.1 Céramique sur lit de mortier.
.2 Détails de pose aux murs :
.1 Céramique sur mortier à couche mince sur mortier de nivellement à maçonnerie si requis.

.2 Tailler et poser les seuils de marbre de manière à ce qu'ils soient d'aplomb et «épousent parfaitement le profil de jambages du cadre».

.3 Prolonger l'installation des tuiles derrières les miroirs, les accessoires de salles de toilette, derrière tout autre élément à fixer aux cloisons.

.4 Poser les carreaux au plancher, selon la méthode collante suivant les instructions du manufacturier. Niveler, réparer toute défectuosité de surface.

.5 Poser les carreaux sur des surfaces saines et propres, ajuster les carreaux aux angles, autour des accessoires, renvois d'eau et autres objets encastrés. Faire des joints uniformes, tailler les bords de façon à former des arêtes lisses et égales sans éclat.

.6 L'écart de planéité maximal admissible est de 1:800, s'assurer que les carreaux soient d'aplomb, d'équerre, d'alignement et tous dans un même plan. Aligner et agencer les carreaux au choix de le chargé de projets ou selon les indications aux plans. S'assurer qu'on ne distingue pas les différentes plaques de carreaux dans l'ouvrage fini, aligner les motifs.

.7 Faire les angles rentrants à arête vive, les rives et les angles saillants à arête arrondie, les carreaux de périmétrie doivent mesurer au moins la moitié de leur pleine largeur, les arêtes vives apparentes seront recouvertes d'une moulure d'aluminium selon les instructions du fabricant de carrelage.

.8 Sauf indications contraires, poser des bandes de transition à la jonction du carrelage du plancher avec des matériaux différents adjacents.

.9 Poser et coller les plinthes de périmètre, d'alignement avec le carrelage du plancher et bien appuyer à la surface du support. Tailler et ajuster les seuils avec les jambages des cadres de portes.

.10 Les carreaux de la périphérie doivent mesurer au moins la moitié de leur grandeur réelle.

.11 Faire des joints uniformes d'une largeur approximative de 1.5 mm et s'assurer qu'on ne distingue pas les différentes plaques de carreaux dans l'ouvrage fini.

.12 Remplir les joints pratiqués autour des accessoires avec un composé d'étanchéité à la silicone. S'assurer que l'application est continue, unie et sans bavure.

3.3 Joints de contrôle

.1 Attendre au moins 48 heures après la pose des carreaux avant d'effectuer le jointement. Assurer l'étanchéité des joints, on doit mélanger le coulis et l'additif, jointoyer les carreaux de céramique selon les directives du fabricant des produits spécifiés. Se conformer aux directives générales ANSI-A108.5.

.2 La surface des tuiles sera propre et sèche. Les espaces entre les carreaux seront propres et exempts de poussière ou de toute autre substance qui pourrait empêcher un bon mûrissement ou occasionner une coloration inégale des joints.

.3 Le coulis devra être forcé entre le joint en quantité suffisante, de sorte qu'il remplisse complètement les joints sans laisser de vide ou de poche d'air. Faire des joints uniformes d'une largeur de 4 mm au plancher et de 2 mm aux murs, de couleurs au choix du chargé de projets.

.4 Jointoyer le carrelage en utilisant une truelle rigide en caoutchouc, type sol, suivre les recommandations de jointement et de nettoyage de l'ACTTM.

.5 À l'aide de coulis sec, épousseter la surface des joints et lui accorder le temps d'absorber l'humidité de la surface.

.6 Enlever le plus de diamètre possible de la surface en frottant diagonalement en travers la surface des joints.

.7 Ne pas immerger le carrelage après la fin des travaux, ne pas circuler directement sur le carrelage pour au moins 48 heures après la fin des travaux, suivre les directives du fabricant.

.8 Prévoir un joint de contrôle, lorsqu'il y a changement de support pour la tuile (gypse versus bloc de béton) ; calfater avec le produit d'étanchéité spécifié.

3.4 Produit de scellement et enduit protecteur pour plancher

.1 Appliquer deux couches minimum conformément aux instructions écrites des fabricants.

3.5 Nettoyage

.1 Lorsque les travaux pouvant souiller ou endommager les ouvrages de carrelage seront terminés, l'entrepreneur examinera toutes les surfaces, remplacera tous les travaux endommagés, les tuiles brisées ou imparfaites, les joints non remplis et fera les retouches nécessaires. Tout le travail sera laissé dans un état parfait, sans tache, mortier, etc. L'entrepreneur devra protéger tout métal, plomberie, chrome, etc., contre tout dommage causé par les solvants et les nettoyeurs.

FIN DE LA SECTION 09310

1. GÉNÉRALITÉS

1.1 Portée des travaux

.1 La présente section comprend de façon non exhaustive, tous les matériaux, produits et méthodes associés à l'application, sur le chantier, de revêtement de peinture sur des intérieurs, y compris les travaux de peinture sur place de surfaces préalablement enduites.

.2 De façon non exhaustive, les travaux inclus dans le présent contrat comprennent :

.1 Peinture des murs, cadres de portes et de fenêtres, portes, plafonds, cabinets de chauffage ou autres surfaces ou équipements mentionnés aux plans.
Toutes les surfaces des locaux 217-A, 217-B, 265-A et 265-B (excluant la céramique de plancher et murale et les surfaces en panneaux de stratifié) sont à peindre.

.3 La liste des travaux inclus définie à l'article précédant et le tableau des finis, n'ont pour but que de définir d'une façon générale l'envergure et la nature des travaux à réaliser, et ne doivent pas être interprétés comme des listes ou tableaux quantitatifs.

1.2 Travaux connexes

.1	Ouvrages métalliques	Section 05500.
.2	Portes et cadres en acier	Section 08111.
.3	Panneaux de gypse	Section 09250.
.4	Mécanique	Division 15.

1.3 Conditions générales

.1 Les documents standards d'appel d'offres pour les contrats de construction de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSMB) et les fiches préventives (CSMB) s'appliquent aux travaux de construction du présent projet, font partie intégrante du présent devis descriptif et régissent tous les travaux. Le sous-traitant devra s'informer de toute condition qui pourrait avoir une influence sur ses travaux.

1.4 Références

.1 Office des normes générales du Canada (ONGC)

.2 Canadian Painting Contractors' Association (CPCA).

.1 Painting Specifications Manual 199.

.3 Association canadienne de normalisation (CSA)

.1 CSA Z760-94, Life Cycle Assessment

.4 Programme Choix environnemental (PCE)

.1 ECP-67-95, Enduits en suspension aqueuse recyclés.

.2 ECP-76-98, Enduits.

.5 Organisation internationale de normalisation (ISO)

.1 ISO 14040/14041-1997, Management environnemental - Analyse du cycle de vie.

.6 Code national de prévention des incendies du Canada 1995.

.7 Steel Structures Painting Council (SSPC)

.1 Systems and Specifications Manual 1989.

1.5 Documents / échantillons à soumettre

.1 Fiches techniques

.1 Soumettre les fiches techniques et les instructions requises pour chaque type de peinture ou d'enduit entrant dans la réalisation du revêtement.

.2 Soumettre les fiches techniques requises relativement à l'application ou à l'utilisation de diluant pour peinture.

1.6 Entretien

.1 Matériaux et produits de remplacement

.1 Fournir des matériaux et des produits de remplacement provenant des mêmes lots de production que ceux mis en œuvre. Les recouvrir d'un emballage protecteur, correctement marqués à l'aide des étiquettes appropriées.

.2 Quantité : fournir 2% de chaque couleur et de chaque type de peinture. Marquer les contenants de peinture en associant chaque couleur et chaque type de produit utilisé à la nomenclature des revêtements de peinture acceptée, précisant en outre les couleurs sélectionnées pour les différents produits.

1.7 Transport, entreposage, manutention

.1 Entreposage et protection

.1 Prévoir une aire d'entreposage sécuritaire, bien au sec et maintenue à une température contrôlée, et l'entretenir correctement.

.2 Entreposer les matériaux et les produits à l'écart des sources de chaleur.

.3 Entreposer les matériaux et les produits dans un endroit bien aéré, dont la température se situe entre 7 degrés Celsius à 30 degrés Celsius.

.2 La température d'entreposage des produits thermosensibles ne doit jamais être inférieure à la température minimale recommandée par le fabricant.

.3 Garder propres et en bon ordre les aires utilisées pour l'entreposage, le nettoyage et la préparation des surfaces. Une fois les travaux terminés, remettre ces aires dans leur état de propreté initial.

.4 Retirer de l'aire d'entreposage seulement les quantités de produits qui seront mises en œuvre le jour même.

1.8 Conditions de mise en œuvre

.1 Ventilation et éclairage

.1 Coordonner l'utilisation du système de ventilation existant et, au besoin, prendre les dispositions requises en vue de son fonctionnement pendant et après l'exécution des travaux.

.2 Fournir le matériel d'éclairage requis et maintenir un niveau d'éclairement de 323 lux au moins sur les surfaces à peinturer.

.2 Température ambiante, humidité relative et teneur en humidité du subjectile : À moins d'avoir préalablement obtenu une autorisation écrite du fabricant du produit de revêtement utilisé, ne pas procéder aux travaux de peinture dans les conditions énumérées ci-après :

.1 Les températures de l'air ambiant et du subjectile sont inférieures à 10 degrés Celsius.

.2 La température du subjectile est supérieure à 32 degrés Celsius, à moins que la formule de la peinture à mettre en œuvre ne soit conçue en vue d'une application à des températures élevées.

.3 Les températures de l'air ambiant et du subjectile ne se situent pas à l'intérieur de la plage recommandée par le fabricant de la peinture.

.4 L'humidité relative est supérieure à 85 % ou le point de rosée correspond à un écart de plus de 3 degrés Celsius entre la température de l'air et celle du subjectile. Le produit de peinture ne doit pas être appliqué si l'écart entre le point de rosée et la température ambiante ou celle du subjectile est supérieur à 3 degrés Celsius. L'humidité relative doit donc être déterminée à l'aide d'un psychromètre fronde avant le début de la mise en œuvre.

.5 Les conditions ambiantes pendant le séchage ou la réticulation du produit ou de l'enduit appliqué sont conformes aux plages spécifiées et ce, jusqu'à ce que le nouvel enduit mis en œuvre puisse résister aux conditions climatiques courantes.

.3 Si requis, effectuer des essais sur les surfaces de plâtre, de béton et de maçonnerie en vue de déterminer leur alcalinité.

.4 État des surfaces et conditions de mise en œuvre

.1 Appliquer le produit de peinture seulement dans les zones où la qualité des surfaces finies ne sera pas altérée par des poussières mises en suspension dans l'air ambiant au cours de travaux de construction ou par des poussières soufflées par le vent ou par le système de ventilation.

.2 Procéder à l'application des peintures et enduits sur les surfaces correctement préparées et dont la teneur en humidité se situe à l'intérieur de la plage spécifiée.

.3 Appliquer la peinture lorsque la couche précédente est sèche ou suffisamment durcie.

.5 Exigences additionnelles relatives à l'application de peinture sur des surfaces intérieures .

.1 Appliquer les produits de peinture lorsque la température sur les lieux des travaux peut être maintenue à l'intérieur des limites recommandées par le fabricant des produits mis en œuvre.

2. PRODUITS

2.1 Matériaux/matériels

.1 Tous les produits formant le système de peinture choisi doivent provenir du fabricant Peintures M.F. ou autre si indication contraire.

.2 Apprêt M.F. :

.1 latex 100 % acrylique Portico 270-0

.2 latex 100% acrylique Adhéro Plus 290-0

.3 de scellement latex Proline 6070-0

.4 bouche-pore pour bloc de béton 206-0

.5 scelleur pour bois Stop Plus 298-0

.6 dissimule tâche 295-0

.7 anti-rouille ISO-RUST 4350-0

.8 latex 100% acrylique pour couleur foncée (base 5) Portico 270-0 (-2, -4).

.2 Peinture M.F. :

.1 époxy Plus 3700-0

.2 proline Éco 7050-8

.3 à retombée sèche 756-0

.4 alkyde anti-rouille ISO-RUST 4000-0.

2.2 Couleurs

.1 Les couleurs sont spécialement brassées pour la CSMB par Peintures M.F. Les recettes sont disponibles dans tous les comptoirs Peintures M.F. et le représentant est M. Carmine Lucia au (514) 949-9518.

.2 Dans les systèmes de peinture à trois (3) couches, la deuxième couche devra être d'une teinte légèrement plus pâle que la couche de finition pour faciliter le repérage visuel de chaque couche.

.3 Les plafonds sont toujours blancs.

.4 Prévoir jusqu'à trois couleur par local : plafond blanc, un mur couleur d'accent et trois murs couleur neutre.

.5 Choix des couleurs disponibles pour un établissement primaire :

.1 Choix des couleurs neutres :
.1 P1 Blanc albâtre
.2 P2 Rosée du matin
.3 P3 Léger brouillard
.4 P4 Céleri pâle
.5 P5 Juste jaune
.6 P6 Citron lumineux
.7 P7 Grisaille
.8 P8 Brunante du désert

.2 Choix des couleurs d'accent :
.1 P30 Gelée de citron
.2 P31 Citron lime
.3 P32 Hydrangée bleue
.4 P33 Jaune franc
.5 P34 Voie lactée
.6 P35 Vague bleue
.7 P36 Marquise ensoleillée
.8 P37 Rouge tauréro
.9 P38 Poivre de chili

.6 Choix des couleurs disponibles pour un établissement secondaire :

.1 Choix des couleurs neutres :
.1 P1 Blanc albâtre
.2 P2 Rosée du matin
.3 P4 Céleri pâle
.4 P7 Grisaille
.5 P8 Brunante du désert
.6 P9 Prairies lointaines
.7 P10 Brume des marais
.8 P11 Poudre d'émeri
.9 P12 Durango

.2 Choix des couleurs d'accent :
.1 P39 Douce jonquille
.2 P40 Hibiscus
.3 P41 Poire verte
.4 P42 Jaune pinson
.5 P43 Citron
.6 P35 Vague bleue
.7 P44 Jaune fluo
.8 P37 Rouge toréro
.9 P38 Poivre de chili

.7 Choix des couleurs disponibles pour un CFP/CEA et bureaux administratifs :

.1 Choix des couleurs neutres :
.1 P1 Blanc albâtre
.2 P4 Céleri pâle
.3 P10 Brume des marais
.4 P12 Durango
.5 P13 Primevère
.6 P14 Brin de romarin
.7 P15 Camouflage
.8 P16 Crème bavaroise
.9 P17 Sauge séchée

.2 Choix des couleurs d'accent :
.1 P45 Raisin sauvage
.2 P40 Hibiscus
.3 P46 Jaune jasper
.4 P47 Verveine
.5 P48 Ficaire
.6 P49 Pomme croquante
.7 P42 Jaune pinson
.8 P50 Gris colorado
.9 P51 Brume

.8 Choix des couleurs disponibles pour les cafétérias :

.1 Choix des couleurs neutres :
.1 Voir choix disponibles selon le type d'établissement

.2 Choix des couleurs d'accent :
.1 P41 Poire verte
.2 P60 Matin ensoleillée
.3 P61 Tangelo
.4 P62 Orange calypso

.9 Choix des couleurs disponibles pour les auditoriums :

.1 Plafond et plancher sous les fauteuils
.1 P63 gris ardoise

.2 Murs
.1 P64 Racine de gingembre
.2 P65 Rouge espagnol

.3 Murs derrière scène
.1 P66 Zone de crépuscule

.10 Liste complète des couleurs standardisées de la CSMB :

No.COULEUR	*NOM DE LA COULEUR*	*PRODUITS*	*RECETTES*
P1	*Blanc Albâtre*	*3700-1B*	*A1 B.5 C.5*
P2	*Rosée du matin*	*3700-1B*	*B1.5 C7.5 E.5 I.5*
P3	*Léger brouillard*	*3700-1B*	*C12 E4 I6*
P4	*Céleri pâle*	*3700-1B*	*A16 C10 L8*
P5	*Juste jaune*	*3700-1B*	*A12*
P6	*Citron lumineux*	*3700-1B*	*A36 L2 T2*
P7	*Grisaille*	*3700-1B*	*B16 C12*
P8	*Brunante du désert*	*3700-4B*	*B24 C28 DY12 I2Y24 KX3Y24*
P9	*Prairies lointaines*	*3700-1B*	*C16 E6 R4*
P10	*Brume des marais*	*3700-1B*	*D8 I12 L2 TY44*
P11	*Poudre d'Emery*	*3700-1B*	*B16 CY18*
P12	*Durango*	*3700-5B*	*C40 D3Y12 I5Y44 KX2Y8*
P13	*Primevère*	*3700-1B*	*A28 CY12 E6*
P14	*Brin de romarin*	*3700-4B*	*BY8 C3Y20 D18 KX3Y8*
P15	*Camouflage*	*3700-1B*	*B26 CY12*
P16	*Crème bavaroise*	*3700-1B*	*A2*
P17	*Sauge séchée*	*3700-4B*	*BY28 C2Y30 I6 KX3Y46*
P30	*Gelée de citron*	*3700-2B*	*A4Y C8 D4*
	Primer P30	*270-2B*	*A5Y KX3Y*
P31	*Citron lime*	*3700-4B*	*A6Y24 E4*
	Primer P31	*270-2B*	*A6Y24 E4*
P32	*Hydrangée bleue*	*3700-1B*	*B8 D6 E30*
P33	*Jaune franc*	*3700-4B*	*A2Y20 C14 KX2Y42 T2Y22*
	Primer P33	*270-2B*	*A2Y20 C14 T2Y22*
P34	*Voie lactée*	*3700-5B*	*A3Y8 KX3Y16 T5Y32 R2*
	Primer P34	*270-4B*	*A3Y36 K3Y C1Y12*
P35	*Vague bleue*	*3700-2B*	*C2 D2 E4Y26*
P36	*Marquise ensoleillée*	*3700-5B*	*A9Y12 KX2Y22 T16*
	Primer P36	*270-2B*	*A4Y18 C30 KX3Y*
P37	*Rouge tauréro*	*3700-5B*	*AY22 KX28 R10Y4*
	Primer P37	*270-4B*	*F3Y8 TY36 KXY36 V2Y16 RY24*
P38	*Poivre de chili*	*3700-5B*	*CY6 KX10 R7Y22 V3Y16*
	Primer P38	*270-4B*	*F4Y36 KXY24 V4Y36*
P39	*Douce jonquille*	*3700-1B*	*A40 C4 D2 T8*
P40	*Hibiscus*	*3700-1B*	*A2Y20 D5 L2 T20*
P41	*Poire verte*	*3700-4B*	*A4Y16 C44 D16 KX2Y18*
	Primer P41	*270-2B*	*A4Y16 C44 D16*
P42	*Jaune pinson*	*3700-4B*	*A7Y36 C16 E2 L8*
	Primer P42	*270-2B*	*A7Y36 C16 E2 L8*
P43	*Citron*	*3700-5B*	*A8Y24 C44 D4 KX2Y40*
	Primer P43	*270-4B*	*A5Y C4 D5 L28 KX2Y*
P44	*Jaune fluo*	*3700-4B*	*A3Y22 C6 KX2Y44 TY30*
	Primer P44	*270-2B*	*A3Y22 C6 TY30*
P45	*Raisin sauvage*	*3700-4B*	*A4Y34 E8 KX2Y24 T32*
	Primer P45	*270-2B*	*A4Y34 E8 T32*
P46	*Jaune Jasper*	*3700-1B*	*AY42 C12 L4*
P47	*Verveine*	*3700-1B*	*B24 C40 D12*
P48	*Ficaire*	*3700-4B*	*C2Y30 E6 KX3Y46 TY12*
P49	*Pomme croquante*	*3700-5B*	*B4 C7Y16 KX2Y8 R4 V12*
	Primer P49	*270-4B*	*C10Y6 F2 I16 T24*
P50	*Gris Colorado*	*3700-1B*	*BY40 D32 T4*
P51	*Brume*	*3700-1B*	*B16 D10 I2*
P60	*Matin ensoleillé*	*3700-1B*	*A47.5F1 TY7.5*
P61	*Tangelo*	*3700-5B*	*KX3Y20 R32 T8Y4*
	Primer P61	*270-2B*	*T2Y24 C2Y24 F12 KX2Y*

P62	*Orange Calypso*	*3700-5B*	*KX3Y20 RY38 T6Y40*
	Primer P62	*270-2B*	*T2Y24 C2Y24 F12 KX2Y*
P63	*Gris ardoise*	*2050-5B*	*B6Y2 CY34 F12 KX4Y6*
P64	*Racine de gingembre*	*2050-4B*	*B16 C4Y F12 KX2Y32*
P65	*Rouge espagnol*	*2050-5B*	*F2Y24 KX44.5 LY24 V7Y8*
P66	*Zone de crépuscule*	*2050-5B*	*B12Y4 KX2*

2.3 Mélange et mise en couleur

.1 Effectuer la mise en couleur des produits de revêtement avant leur transport vers le chantier.

.2 Une certaine quantité de diluant peut, au besoin, être ajoutée à la peinture, conformément aux recommandations du fabricant. Le kérosène ou tout solvant organique similaire ne doit pas être utilisé pour diluer les peintures à l'eau.

.3 Diluer la peinture à appliquer au pistolet conformément aux instructions du fabricant.

.4 Avant et pendant son application, agiter soigneusement la peinture dans son contenant pour défaire les matières agglutinées, pour assurer la dispersion complète des pigments déposés, et pour préserver l'uniformité de la couleur et du brillant de la peinture appliquée.

2.4 Degré de brillant (lustre)

.1 Par brillant de la peinture, on entend le degré de lustre de la peinture mise en oeuvre, selon les valeurs présentées dans le tableau qui suit :

	Brillant à 60 degrés	Lustre à 85 degrés
Degré de brillant 1 - fini mat	au plus 5	au plus 10
Degré de brillant 2 - fini velours	au plus 10	de 10 à 35
Degré de brillant 3 - fini coquille d' oeuf	de 10 à 25	de 10 à 35
Degré de brillant 4 - fini satin	de 20 à 35	au moins 35
Degré de brillant 5 - fini semi-brillant traditionnel	de 35 à 70	
Degré de brillant 6 - fini brillant traditionnel	de 70 à 85	
Degré de brillant 7 - fini très brillant	plus de 85	

.2 Les degrés de brillant des surfaces revêtues de peinture doivent être conformes aux indications.

2.5 Systèmes de peinture

.1 Pour murs en gypse, en béton coulé ou en blocs de béton déjà peints au latex ou à l'huile **dans les classes** :

.1 Appliquer une couche d'apprêt latex 100% acrylique Portico 270-0 de M.F.
.2 Appliquer deux couches d'Époxy Plus 3700-0 de M.F.

.2 Pour murs en gypse, en béton coulé ou en blocs de béton déjà peints au latex ou à l'huile **dans les corridors, les cages d'escaliers et les endroits très achalandés** :

.1 Appliquer une couche d'apprêt latex 100% acrylique Adhéro Plus 290-0 de M.F.
.2 Appliquer deux couches d'Époxy Plus 3700-0 de M.F.

.3 Pour murs en gypse ou en blocs de béton déjà peints à l'époxy :

.1 Appliquer une couche d'apprêt latex 100% acrylique Adhéro Plus 290-0 de M.F.
.2 Appliquer deux couches d'Époxy Plus 3700-0 de M.F.

.4 Armoires et portes en bois déjà peints :

.1 Appliquer une couche d'apprêt latex 100% acrylique Adhéro Plus 290-.2
.2 Appliquer deux couches d'Époxy Plus 3700-0

.5 Pour cadre de portes et portes en métal déjà peints et cadre de portes et portes en bois déjà peints :

.1 Appliquer une couche d'apprêt latex 100% acrylique Adhéro Plus 290-0 de M.F.
.2 Appliquer deux couches d'Épopxy Plus 3700-0 de M.F.

.6 Pour plafond en gypse déjà peints au latex :

.1 Appliquer une couche d'apprêt de scellement latex Proline 6070-0 de M.F.
.2 Appliquer deux couches de Proline Éco 7050-8 de M.F.

.7 Pour plafond en gypse déjà peints à l'huile :

.1 Appliquer une couche d'apprêt latex 100% acrylique Portico 270-0 de M.F.
.2 Appliquer deux couches Proline Éco 7050-8 de M.F.

.8 Pour rampes, mains courantes et partitions de toilettes :

.1 Appliquer une couche d'apprêt latex 100% acrylique Ahéro Plus 290-0 de M.F.
.2 Appliquer deux couches d'Époxy Plus 3700-0 de M.F.

.9 Plafonds en tuiles d'amiante non peints :

.1 Appliquer une couche d'apprêt latex 100% acrylique Ahéro Plus 290-0 de M.F.
.2 Appliquer deux couches de Proline Éco 7050-8 de M.F.

.10 Murs en gypse non peints :

.1 Appliquer une couche d'apprêt de scellement latex Proline 6070-0 de M.F.
.2 Appliquer deux couches d'Epoxy Plus 3700-0 de M.F.

.11 Murs en blocs de béton non peints :

.1 Appliquer une couche d'apprêt Bouche Pore pour bloc de béton 206-0 de M.F.
.2 Appliquer deux couches d'Epoxy Plus 3700-0 de M.F.

.12 Cadres de porte et portes en métal non peints :

.1 Appliquer une couche d'apprêt latex 100% acrylique Adhéro Plus 290-0 de M.F.
.2 Appliquer deux couches d'Epoxy Plus 3700-0 de M.F.

.13 Cadres de porte et portes en bois non peints :

.1 Appliquer une couche de scelleur pour bois Stop Plus 298-0 de M.F.
.2 Appliquer une couche d'apprêt latex 100% acrylique Portico 270-0 de M.F.
.3 Appliquer deux couches d'Epoxy Plus 3700-0 de M.F.

.14 Plafond en structure de métal non peint :

.1 Appliquer deux couches peinture à retombé sèche 756-0 de M.F.

.15 Plafond de gypse non peint :

.1 Appliquer une couche d'apprêt de scellement latex Proline 6070-0 de M.F.
.2 Appliquer deux couches de Proline Eco 7050-8 de M.F.

.16 Panneaux de contre-plaqué de boîtes électriques :

.1 Appliquer une couche d'apprêt de scellement latex Proline 6070-0 de M.F.
.2 Appliquer deux couches d'Epoxy Plus 3700-0 de M.F.

.17 Rampes, mains courantes et partitions de toilettes :

.1 Appliquer une couche d'apprêt latex 100% acrylique Adhéro Plus 290-0 de M.F.
.2 Appliquer deux couches d'Epoxy Plus 3700-0 de M.F.

.18 Portes, partitions de toilette et casiers effet antigraffiti :

.1 Appliquer une couche d'apprêt latex 100% acrylique Adhéro Plus 290-0 de M.F.
.2 Appliquer deux couches d'Epoxy Plus 3700-0 de M.F.

.19 Plafond de tuiles suspendues non peintes :

.1 S'il y a présence de tache d'eau, appliquer d'abord sur ces endroits une couche de Dissimule Tache 295-0 de M.F.
.2 Appliquer une couche d'apprêt de scellement latex Proline 6070-0 de M.F.
.3 Appliquer deux couches d'Epoxy Plus 3700-0 de M.F.

.20 Murs en béton coulé non peint :

.1 Appliquer une couche d'apprêt de scellement latex Proline 6070-0 de M.F.
.2 Appliquer deux couches d'Epoxy Plus 3700-0 de M.F.

.21 Portes et boiseries déjà vernies :

.1 Appliquer une couche d'apprêt latex 100% acrylique Adhéro Plus 290-0 de M.F.
.2 Appliquer deux couches d'Epoxy Plus 3700-0 de M.F.

.22 Planchers de béton déjà peints :

.1 Sabler la surface avec un papier à poncer de grade 100 afin d'assurer un maximum d'adhérence à la couche de finition.
.2 Appliquer deux couches d'Epoxy Plus 3700-0 de M.F.

.23 Plancher de scène déjà peints :

.1 Sabler la surface avec un papier à poncer de grade 100 afin d'assurer un maximum d'adhérence à la couche de finition.
.2 Appliquer deux couches d'Epoxy Plus 3700-0 de M.F.

.24 Revêtements extérieurs déjà peints :

.1 Appliquer deux couches d'Epoxy Plus 3700-0 de M.F.

.25 Rampes, mains courantes et clôtures extérieures en fer forgé déjà peint :

.1 Appliquer une couche de fond ISO-RUST 4350-0 de M.F.
.2 Appliquer deux couches d'alkydes antirouille ISO RUST 4000-0 de M.F.

.26 Application de couleur foncée (base 5) :

.1 Appliquer une couche de fond Portico 270-0 (-2, -4) teinté à la couleur d'apprêt appropriée.

.27 Calorifère en fonte déjà peint :

.1 Appliquer une couche d'apprêt latex 100% acrylique Adhéro Plus 290-0 de M.F.
.2 Appliquer deux couches d'Epoxy Plus 3700-0 de M.F.

.28 Porte et cadre en acier :

.1 Appliquer une couche d'apprêt anticorrosion à l'alkyde, produit acceptable : Corrostop 280-260 de SICO.
.2 Appliquer deux couches de SICO EXPERT ÉPOXY/FLEX, série 603 couleur 6182-83 Poivre noir ou 6181-83 Nunavut ou Corrostop Ultra 635-120 aluminium de Sico ou couleur au choix du propriétaire.

3. EXECUTION

3.1 Instructions du fabricant

.1 Conformité : Se conformer aux recommandations ou aux instructions écrites du fabricant, y compris les bulletins et les fiches techniques traitant des produits ainsi que les instructions relatives à la manutention, à l'entreposage et à la mise en œuvre des produits.

3.2 Généralités

.1 Appliquer les produits de peinture conformément aux instructions écrites du fabricant.

3.3 Inspection

.1 Inspecter les subjectiles existants afin de vérifier si leur état peut compromettre la préparation adéquate des surfaces à revêtir de peinture ou d'enduit. Avant de commencer les travaux, signaler au Consultant, le cas échéant, les dommages, défauts ou conditions insatisfaisantes ou défavorables décelés.

.2 Effectuer des essais visant à vérifier la teneur en humidité des surfaces à peindre à l'aide d'un humidimètre électronique correctement étalonné; la teneur en humidité des planchers de béton doit cependant être évaluée par un simple « contrôle du pouvoir couvrant sur surface de référence ». Ne pas commencer les travaux avant que l'état des subjectiles ne soit jugé acceptable, selon la plage de valeurs recommandée par le fabricant.

.3 Teneur en humidité maximale admissible

.1 Stucco, enduits et plaques de plâtre : 12 %.
.2 Béton : 12 %.
.3 Blocs et briques de béton ou d'argile cuite : 12 %.
.4 Bois : 15 %.

3.4 Travaux préparatoires

.1 Protection

.1 Protéger les surfaces du bâtiment et les structures voisines qui ne doivent pas être revêtues de peinture ou d'enduit contre les mouchetures, les marques et autres dommages à l'aide de couvertures ou d'éléments-caches non salissants. Si les surfaces en question sont endommagées, les nettoyer et les remettre à leur état original.

.2 Protéger les articles fixés en permanence, les étiquettes d'homologation de résistance au feu des portes et des bâtis par exemple.

.3 Protéger les matériels et les composants revêtus en usine d'un produit de finition.

.2 Préparation des surfaces

.1 Retirer les plaques-couvercles des appareils électriques, les appareils d'éclairage, la quincaillerie posée en applique sur les portes, les accessoires de salles de bains et les autres pièces de matériels ainsi que les fixations et les raccords montés en surface avant de commencer les travaux de revêtement. Identifier tous les articles déposés et les ranger dans un endroit sûr; les reposer une fois le revêtement de peinture achevé.

.2 Au besoin, couvrir ou déplacer les éléments du mobilier et les matériels transportables afin de faciliter les travaux de peinture. Remettre ces éléments et ces matériels en place au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

.3 Poser des écriteaux « PEINTURE FRAÎCHE » dans les aires occupées pendant l'exécution des travaux.

.4 Pour toutes les surfaces :

.1 Gratter toute peinture qui s'écaille et bien sonder autour pour s'assurer que la peinture est solide.

.2 Poncer pour amincir le contour des écailles et dépolir les surfaces encore brillantes.

.3 **Toute surface dure, brillante et polie doit être sablée afin de permettre une meilleure adhésion du revêtement.**

.4 Les trous et les fentes devront être bouchés avec un mortier approprié.

.3 Nettoyage

.1 L'application des peintures ne devra pas commencer tant que les surfaces à peinturer n'auront pas été préparées convenablement. Toutes les surfaces devront être solides, sèches, propres, exemptes de saletés, poussières, graisses, huile, rouille, projections de mortier, sels et toutes matières étrangères susceptibles de compromettre la bonne tenue et l'aspect des peintures.

.1 Poussières et saletés: enlever en époussetant. S'il subsiste des saletés, laver et brosser avec une solution de détergent ou un nettoyeur alcalin, puis rincer. S'il y a des moisissures, ajouter de l'eau de javel à la solution de lavage.

.2 Graisse, huile, goudron: laver avec un linge imbibé de diluant, en évitant d'étendre les taches sur une plus grande superficie. Essuyer avec des linges propres et secs.

.2 Surfaces de plâtre et les panneaux muraux : Remplir les petites fissures avec un produit de ragréage. **Nettoyer le bas des murs des corridors et cages d'escalier sur une hauteur de 5 pieds du sol, à l'eau avec solution dégraissante de type T.S.P. ou équivalent.** Bien rincer à l'eau claire et laisser les surfaces séchées. Sabler les surfaces brillantes.

.3 Métaux ferreux non galvanisé: Éliminer la rouille, les écailles, les fondants de soudure et autres contaminants solides, à l'aide de brosses d'acier et toile d'émeri. Traiter le métal au moyen d'une solution au phosphate. Procéder à l'application du primaire antirouille dans les plus brefs délais (un maximum de 4 heures après le nettoyage des surfaces). Pour les surfaces abîmées des éléments ayant déjà reçu une couche de primaire en atelier, nettoyer aux endroits requis et retoucher au primaire antirouille.

.4 Métaux ferreux non galvanisés ayant déjà reçu une couche d'apprêt ou primaire en atelier: Éliminer la rouille, les écailles et nettoyer tel que stipulé à l'article .6 décrit précédemment. Par la suite, nettoyer à l'air sous pression toutes les surfaces à être apprêtées.

.5 Surfaces métalliques existantes, nouvelles, déjà peintes, intérieures :

.1 surfaces déjà peintes :

.1 nettoyer les surfaces déjà peintes, les laisser propres, sèches, libres de tout contaminants pouvant nuire à l'adhésion de la nouvelle peinture ;

.2 peintures écaillées : gratter et poncer les contours des écailles, apprêter les surfaces dénudées selon les apprêts recommandés

3.5 Application

.1 Appliquer la peinture au pinceau, au rouleau, avec un pistolet à air ou avec un pistolet à pulvérisation sous haute pression sans air. À moins d'indications contraires, appliquer le produit selon les instructions du fabricant.

.2 Application au pinceau et au rouleau

.1 Appliquer une couche uniforme de peinture avec un pinceau, une brosse et/ou un rouleau de type approprié.

.2 Faire pénétrer la peinture dans les fissures, les fentes et les coins des éléments.

.3 Appliquer la peinture avec un pistolet, un tampon ou une peau de mouton sur les surfaces et dans les coins inaccessibles au pinceau ou à la brosse. Utiliser un pinceau ou une brosse, un tampon ou une peau de mouton lorsqu'il est impossible de peindre certaines surfaces ou certains coins avec un rouleau.

.4 Enlever les festons et les coulures à l'aide d'un pinceau, d'une brosse ou d'un rouleau, et repasser sur les marques ainsi laissées. Les surfaces peintes au rouleau doivent être exemptes de marques de rouleau et de surplus de peinture.

.5 Enlever les festons, les coulures et les marques de pinceau ou de brosse sur les surfaces finies, et reprendre ces surfaces.

.3 Application au pistolet

.1 Fournir un équipement conçu pour le résultat recherché, pouvant pulvériser le produit à appliquer et muni des régulateurs de pression et des manomètres appropriés. Maintenir cet équipement en bon état.

.2 Durant l'application de la peinture, veiller au mélange adéquat des ingrédients dans le contenant par une agitation mécanique continue ou par une agitation intermittente répétée aussi souvent que nécessaire.

.3 Appliquer une couche de peinture uniforme, en chevauchant la surface recouverte lors de la passe précédente. Repasser avec un rouleau sec après l'application de la première couche.

.4 Enlever immédiatement les coulures et les festons à l'aide d'un pinceau.

.5 Utiliser des pinceaux ou des brosses pour faire pénétrer la peinture dans les fissures, les fentes et les autres endroits difficiles à atteindre avec le jet du pistolet.

.4 Utiliser un tampon ou une peau de mouton, ou encore procéder par trempage seulement s'il n'y a pas d'autres moyens de peinturer des surfaces difficiles d'accès.

.5 Appliquer chaque couche de peinture de manière à obtenir un film continu, d'une épaisseur uniforme. Reprendre les surfaces dénudées ou recouvertes d'un film trop mince avant d'appliquer la couche suivante.

.6 Laisser les surfaces sécher et durcir adéquatement après le nettoyage et entre chaque couche successive, en attendant le temps minimum recommandé par le fabricant.

.7 Poncer et dépoussiérer les surfaces entre chaque couche afin d'éliminer les défauts apparents.

.8 Finir les surfaces qui se trouvent au-dessus et au-dessous des lignes de vision conformément aux prescriptions applicables aux surfaces voisines, y compris les endroits tels que le sommet des armoires et des garde-robes ainsi que les rives en saillie.

.9 Finir l'intérieur des armoires et des garde-robes selon les indications fournies pour les surfaces apparentes.

.10 Finir les alcôves et les rangements selon les indications fournies pour les pièces attenantes.

.11 Finir le haut, le bas, les rives et les ouvertures des portes conformément aux prescriptions applicables aux faces de parement des portes, après que ces dernières ont été ajustées.

3.6 Matériels électriques et mécaniques

.1 À moins d'autres indications, appliquer le produit de peinture sur la tuyauterie, les conduits électriques, les conduits de ventilation, les supports/suspensions ainsi que les autres éléments électriques et mécaniques intérieurs apparents de façon que la couleur soit uniforme.

.2 Retoucher les égratignures et les marques sur les revêtements appliqués en usine en utilisant le produit fourni par le fabricant du matériel.

.3 Ne pas peinturer les plaques signalétiques.

3.7 Tolérances de mise en oeuvre

.1 Murs : aucun défaut visible à une distance de 1000 mm, à un angle de 90 degrés par rapport à la surface examinée.

.2 Plafond : aucun défaut visible par un observateur au sol, à un angle de 45 degrés par rapport à la surface examinée, sous l'éclairage définitif prévu.

.3 La couleur et le brillant de la couche de finition doivent être uniformes sur la totalité de la surface examinée.

3.8 Remise en état des lieux

.1 Nettoyer et réinstaller tous les articles de quincaillerie enlevés pour faciliter les travaux de peinture.

.2 Enlever les protections et les panneaux avertisseurs dès que possible après l'achèvement des travaux.

.3 Enlever les éclaboussures sur les surfaces apparentes qui n'ont pas été peintes. Enlever les bavures et les mouchetures au fur et à mesure que les travaux progressent, à l'aide d'un solvant compatible.

.4 Protéger les surfaces fraîchement peintes contre les coulures et la poussière, à la satisfaction du Consultant, et éviter d'érafler les revêtements neufs.

.5 Remettre les locaux ayant servi à l'entreposage, au mélange et à la manutention des peintures ainsi qu'au nettoyage des outils et de l'équipement utilisés dans leur état de propreté initial.

.6 À la fin des travaux, enlever tous les débris, outils et matériaux non utilisés. Nettoyer les locaux à la satisfaction du propriétaire sinon, des frais de nettoyage seront retenus à la source lors de la facturation pour tout nettoyage effectué par le personnel de la C.S.M.B. ou par une compagnie externe de nettoyage requis sur les lieux pour effectuer le nettoyage nécessaire.

FIN DE LA SECTION 09900

Division 10

Produits spéciaux

1. GÉNÉRALITÉS

1.1 Portée des travaux

.1 Les travaux de la présente section comprennent l'outillage, la main d'œuvre et les matériaux nécessaires pour compléter les ouvrages indiqués et décrits ci-dessous :

.1 Profilés pour le support des cloisons.

.2 Accessoires et quincaillerie.

.3 Système de fixation aux murs et au plancher.

.2 Prévoir les nouvelles cloisons en panneaux de stratifié - plastique massif dans les salles de toilettes suivantes : 217-A et 217-B.

1.2 Ouvrages connexes

.1	Travaux de démolition et l'enlèvement de démolition	Section 02060.
.2	Fonds de clouage	Section 06100.
.3	Carrelage de céramique	Section 09300.
.4	Accessoires de toilettes	Section 10800.

1.3 Conditions générales

.1 Les documents standards d'appel d'offres pour les contrats de construction de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSMB) et les fiches préventives (CSMB) s'appliquent aux travaux de construction du présent projet, font partie intégrante du présent devis descriptif et régissent tous les travaux. Le sous-traitant devra s'informer de toute condition qui pourrait avoir une influence sur ses travaux.

1.4 Dessins d'atelier

.1 Fournir le nombre requis de copies de tous les dessins d'atelier.

.2 Montrer la fabrication et le levage des ensembles des compartiments au-delà de ce qui est décrit dans les fiches techniques du fabricant.

.3 Montrer l'ancrage, les accessoires et les finitions.

.4 Fournir des dessins d'ensemble pour l'emplacement des trous de boulons dans les montants de soutien pour la fixation des compartiments.

1.5 Échantillons

.1 Fournir un modèle à l'échelle des compartiments, comprenant écran, sabot, porte, matériel de fixation des portes, panneau de séparation, et les supports de montage.

.2 Fournir des sections montrant l'ancrage des montants et les dispositifs de nivellement, les douilles taraudées dissimulées, le panneau, l'écran et la construction des bords.

1.6 Conditions de mise en oeuvre

.1 Fournir le nombre de copies requis de :
- .1 Fiches techniques du produit.
- .2 Directives d'installation.
- .3 Instructions de nettoyage et d'entretien.
- .4 Information sur les pièces de rechange.

1.7 Références

.1 National Fire Protection Association 101 Life Safety Code 2000 Edition, chapitres 5, 6, 8-30.

.2 ANSI A117.1-1998 Spécifications pour la construction d'immeubles et d'installations accessible et utilisables par les personnes handicapées physiques.

.3 International Code Council, International Building Code, 2000 Edition, chapitres 5, 7 et 8.

.4 Titre 24, California Code of Regulations, parties 2, 3, et 5.

.5 ADA, Accessibility Guidelines for Buildings and Facilities, Federal Register, Volume 56, Number 144, Rules and Regulations.

.6 Fair Housing Amendments Act of 1988, Accessibility Guidelines, Federal Register, Volume 56, Number 44.

.7 US Green Building Council (USGBC) Leadership in Energy and Environmental Design (LEED), Version 2.1

.8 Normes de l'American Society for Testing and Materials :

.9 ASTM E84-01 Standard Test Method for Surface Burning Characteristics of Building Material (Méthode d'essai normalisé pour déterminer les caractéristiques de brûlage de surface des matériaux de construction).

.10 ASTM D2794-93(1999)e1 Standard Test Method for Resistance of Organic Coatings to the Effects of Rapid Deformation (Impact) (Méthode d'essai normalisé pour la résistance des revêtements organiques aux effets de déformation ou d'impact rapide).

.11 ASTM D2197-98(2002) Standard Test Method for Adhesion of Organic Coatings by Scrape Adhesion (Méthode d'essai normalisé pour l'adhésion des revêtements organiques sous la pression de raclage).

.12 ASTM D6578-00 Standard Practice for Determination of Graffiti Resistance (Pratiques normalisées pour la détermination de la résistance du graffiti).

1.8 Exigences de rendement

.1 Résistance au graffiti : Le matériau de cloison doit posséder les caractéristiques suivantes d'enlèvement de graffiti lorsqu'il est testé selon les pratiques normalisées de détermination de la résistance du graffiti de l'ASTM D6578-00, section 9, “Procédure de décapage du graffiti à l'aide des solvants à frotter” (ASTM D6578-00 Standard Practice for Determination of Graffiti Resistance in accordance with Section 9, “Graffiti Removal Procedure Using Manual Solvent Rubs”) :
  .1 Nettoyabilité: Cinq (5) agents marqueurs exigés doivent être enlevés du matériau.

.2 Résistance aux éraflures : Le matériau de cloison devra posséder les caractéristiques suivantes lorsqu'il est testé selon la méthode d'essai normalisé pour l'adhésion des revêtements organiques sous la pression de raclage l'ASTM D2197-98(2002) (Standard Test Method for Adhesion of OrganicCoating by Scrape Adhesion), en utilisant un stylet pointu Gardner no PA-2197/ST attaché à un racloir:
  .1 Résistance aux éraflures : La valeur de la charge maximale devra être supérieure à 10 kilogrammes.

.3 Résistance à l'impact : Le matériau de cloison doit posséder les caractéristiques suivantes lorsqu'il est testé selon la méthode d'essai normalisé pour la résistance des revêtements organiques aux effets de déformation ou d'impact rapide D2794-93(1999)e1 (Standard Test Method for Resistance of Organic Coating to the Effects of Rapid Deformation (Impact))de l'ASTM, en utilisant un pénétrateur hémisphérique de 0.625 po d'un poids de 2 lb :
  .1 Résistance à l'impact : La valeur de la force d'impact maximale devra être supérieure à 30 pouces par livre.

.4 Résistance au feu : Le matériau de cloison doit répondre aux exigences suivantes lorsqu'il est testé conformément à l'ASTM E 84 : méthode d'essai normalisé pour déterminer les caractéristiques de brûlage de surface des matériaux de construction (Standard Test Method for Surface Burning Characteristics of Building Materials) :
  .1 Indice de dégagement de fumée : ne doit pas dépasser 450.
  .2 Indice de propagation des flammes : ne doit pas dépasser 75.
  .3 Cotes des matériaux pour le feu :
    .1 National Fire Protection Association (NFPA) : Classe B.
    .2 International Code Council (ICC) : Classe B.

.5 Contribution au programme LEED : Le matériau de cloison doit contribuer du programme de crédits LEED du US Green Building Council’s (USGBC LEED Version 2.1) :
  .1 Contenu recyclé (Crédit MR 4,1) : doit contenir 5 % de contenu recyclé au minimum.
  .2 Contenu recyclé (Crédit MR 4,2) : doit contenir 10 % de contenu recyclé au minimum.
  .3 Matériaux à faible émission (Crédit QE 4,4) : ne doit pas contenir de résines d'urée-formaldéhyde.
  .4 Matériaux rapidement renouvelables (Crédit MR 6,0) : plus de 5 % de la valeur du matériau doit provenir de plantes récoltées tous les dix ans.

1.9 Garantie

.1 Fournir une garantie limitée de dix ans pour les panneaux, les portes et les montants contre la casse, la corrosion, la délamination, et les défauts de fabrication.

.2 Fournir une garantie d'un an contre les défauts de matériau et de main-d'oeuvre pour les fixations de porte en acier inoxydable et les supports de montage.

2. PRODUITS

2.1 Matériaux

.1 Cloisons de toilette
- .1 fabriquées par Bobrick Washroom Equipment, Inc. sont répertoriés pour établir une norme de qualité en ce qui concerne la conception, le fonctionnement, les matériaux, la main-d'oeuvre et l'apparence. Les produits d'autres fabricants peuvent soumis pour évaluation par l'architecte en respectant les conditions de la clause des substitutions. À moins que l'approbation soit obtenue dans les dix jours précédant la date de la soumission, toutes les soumissions devront être basées sur la norme de qualité. L'architecte sera le seul juge en ce qui concerne l'acceptabilité de tous les matériaux soumis pour substitution.
  - .1 Produits acceptables :
    - .1 Établissements secondaires : série 1080 de Bobrick avec ancrage au plancher
    - .2 Établissements primaires : série 1030 ou 1040 de Bobrick avec ancrage au plancher.

.2 Les écrans de douche/compartiments d'habillage
- .1 Série Sierra 1092 de Bobrick

.3 Les écrans d'urinoirs
- .1 Série Sierra 1093 OU 1095 de Bobrick

2.2. Entreposage

.1 Livrer des articles dans l'emballage protecteur original du fabricant non ouvert.

.2 Entreposer les matériaux dans l'emballage protecteur original pour prévenir les dommages matériels ou le mouillage.

.3 Manipuler de façon à prévenir les dommages aux surfaces finies.

3. EXÉCUTION

3.1 Montage

.1 Vérifier les éléments suivants aux emplacements prévus pour recevoir les compartiments : les dimensions, l'aplomb et la solidité des surfaces qui peuvent affecter l'installation des supports de montage.

.2 Vérifier l'espacement des installations de plomberie pour s'assurer de leur compatibilité avec l'installation des compartiments.

.3 Entreprendre l'installation des compartiments uniquement si les conditions sont satisfaisantes.

.4 Installer les compartiments de telle sorte qu'ils soient rigides, droits, aplombs et à niveau et selon les directives d'installation du fabricant.

.5 Les méthodes d'installation doivent se conformer aux recommandations du fabricant concernant le remplissage et le support adéquat.

.6 Dissimuler les marques de perçage, de coupe et d'ajustement à la finition de la pièce.

.7 Maintenir un espace libre et uniforme sur les bords verticaux des portes.

3.2 Inspection

.1 Vérifier les éléments suivants aux emplacements prévus pour recevoir les compartiments : les dimensions, l'aplomb et la solidité des surfaces qui peuvent affecter l'installation des supports de montage.

.2 Vérifier l'espacement des installations de plomberie pour s'assurer de leur compatibilité avec l'installation des compartiments.

.3 Entreprendre l'installation des compartiments uniquement si les conditions sont satisfaisantes.

3.3 Ajustement et nettoyage

.1 Ajuster les ferrures pour s'assurer qu'elles fonctionnent bien après l'installation.

.2 Installer la came de charnière sur les portes s'ouvrant vers l'intérieur pour maintenir les portes ouvertes lorsque le loquet n'est pas enclenché.

.3 Installer la came de charnière sur les portes s'ouvrant vers l'extérieur pour maintenir les portes fermées lorsque le loquet n'est pas enclenché.

.4 Nettoyer les surfaces exposées des compartiments, des ferrures et des pièces de fixation.

FIN DE LA SECTION 10170

1. GÉNÉRALITÉS

1.1 Portée des travaux

1. Les travaux qui font l'objet de cette section comprennent la main-d'œuvre, les matériaux, les outils et l'équipement requis par les accessoires de toilettes, tel que montré aux plans et décrits dans les présentes prescriptions.

2. Les travaux couverts par cette section comprennent, sans nécessairement s'y limiter, les travaux suivants :

    1. La fourniture et l'installation des accessoires de toilettes, dans les locaux 217-A, 217-B, 265-A et 265-B.

1.2 Ouvrages connexes

.1 Carrelages de céramique Section 09310.

.2 Cloisons en panneaux de stratifié – plastique massif pour salles de toilettes Section 10170.

1.3 Conditions générales

.1 Les documents standards d'appel d'offres pour les contrats de construction de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSMB) et les fiches préventives (CSMB) s'appliquent aux travaux de construction du présent projet, font partie intégrante du présent devis descriptif et régissent tous les travaux. Le sous-traitant devra s'informer de toute condition qui pourrait avoir une influence sur ses travaux.

1.4 Dessins d'atelier

1. Soumettre des dessins d'atelier conformément aux prescriptions de la division 01340.

2. Les dessins d'atelier doivent indiquer clairement la dimension et la nature des éléments, du matériau de base, du fini, des surfaces intérieures et extérieures, des ferrures et des serrures, des dispositifs de fixation, la description du faux-cadre et les détails d'installation des ancrages.

2. PRODUITS

2.1 Matériaux

1. Tôle d'acier : de qualité commerciale, étirée, lisse, conforme à la norme ASTM A526-80, zingage de désignation ZF 75.

2. Tôle d'acier inoxydable : conforme à la norme ASTM A167-82, nuance 304, fini satiné no 4.

3. Tôle d'acier inoxydable : nuance 304, qualité commerciale, sans couture, épaisseur minimale de paroi 1,2 mm.

4. Fixations : pièces de fixations anti-vandales en acier inoxydable ou galvanisées à chaud. Les fixations apparentes doivent être de la même couleur que les éléments fixés. Douilles expansibles en fibre, plomb ou caoutchouc recommandés par le fabricant de l'accessoire utilisé.

2.2 Finis

1. Chromage et nickelage; conformes à la norme ASTM B456-79, fini satiné.

2. Acier inoxydable : conforme aux exigences de l'AISI, fini satiné no 4.

3. Émail cuit au four : apprêter la surface en appliquant une couche de conditionneur à métal conforme à la norme ONGC 31-GP-107M, appliquer une couche d'apprêt du type 2 conforme à la norme ONGC 1-GP-81M et cuire; appliquer deux couches d'émail de type 2 conforme à la norme ONGC 1-GP-88M et cuire de manière à obtenir un fini dur et résistant. Poncer entre les couches de finition. Couleur au choix de l'architecte parmi la gamme des couleurs standards.

4. Aucun élément ne doit porter, sur sa face, le nom du fabricant ou la marque de commerce.

2.3 Accessoires

Salle de toilettes garçons 217-A

1. 1 Séchoir à main, modèle 3940000215, de Frost.

2. 3 distributeurs à savon Ingo-Man TV23 (HT34-1000) de Hygiène Technique.

3. 3 distributeurs de papier hygiénique, modèle SJR 2000 TBL, de San Jamar.

4. 3 miroirs 18x24 F941 de Frost.

5. 4 crochets modèle B6827 de Bobrick

Salle de toilettes filles 217-B

1. 1 Séchoir à main, modèle 3940000215, de Frost.

2. 3 distributeurs à savon Ingo-Man TV 23 (HT34-1000) de Hygiène Technique.

3. 5 distributeurs de papier hygiénique, modèle SJR 2000 TBL, de San Jamar.

4. 3 miroirs 18x24 F941 de Frost.

5. 5 poubelles murales en acier inoxydable pour serviettes sanitaires, modèle F622 (acier inox) de Frost.

6. 6 crochets modèle B6827 de Bobrick

Salle de toilettes filles 265-A

1. 1 Séchoir à main, modèle 3940000215, de Frost.

2. 3 distributeurs à savon Ingo-Man TV23 (HT34-1000) de Hygiène Technique.

3. 6 distributeurs de papier hygiénique, modèle SJR 2000 TBL, de San Jamar.

4. 3 miroirs 18x24 F941 de Frost.

5. 6 poubelles murales en acier inoxydable pour serviettes sanitaires, modèle F622 (acier inox) de Frost.

6. 6 crochets modèle B6827 de Bobrick

Salle de toilettes garçons 265-B

2. 1 Séchoir à main, modèle 3940000215, de Frost.

2. 3 distributeurs à savon Ingo-Man TV 23 (HT34-1000) de Hygiène Technique.

3. 5 distributeurs de papier hygiénique, modèle SJR 2000 TBL, de San Jamar.

3. 3 miroirs 18x24 F941 de Frost.

4. 4 crochets modèle B6827 de Bobrick

2.4 Quantité

1. L'entrepreneur s'assurera des quantités d'articles nécessaires en consultant les plans et devis.

2.5 Fabrication

1. Souder et lisser à la meule les joints des éléments façonnés. Utiliser des attaches mécaniques aux seuls endroits approuvés.

2. Utiliser, si possible, une feuille sans joint pour façonner les surfaces apparentes.

3. Plier la tôle à un rayon de courbure de 1,5 mm à l'aide d'une presse à plier.

4. Aplanir les surfaces sans créer de distorsion. Maintenir les surfaces planes sans égratignure et bosselure.

5. Peindre tout élément qui entre en contact avec d'autres finis du bâtiment, afin de prévenir l'électrolyse.

6. Galvaniser à chaud les ancrages et attaches dissimulés en métal ferreux conformément à la norme ACNOR G-164-M1981.

7. Monter les éléments en atelier et les emballer avec les ancrages et les garnitures.

8. Livrer au chantier les pièces rapportées et les faux cadres en temps voulu pour leur mise en place. Fournir les gabarits ou les mesures brutes, selon le cas.

9. Fournir les plaques d'ancrages en acier et les éléments nécessaires à l'installation des appareils au mur.

3. EXÉCUTION

3.1 Installation

1. Installer et fixer solidement les appareils au mur. Prévoir tous les ancrages aux planchers et murs nécessaires.

2. Toutes les pièces seront montées aux murs et ancrées conformément aux recommandations du manufacturier.

3. Les accessoires doivent être solidement fixés, de niveau et d'aplomb, toute faiblesse d'ancrage ou autre déficience sera immédiatement corrigée à la satisfaction de l'architecte.

4. La pose des accessoires sera coordonnée de façon à prévoir l'installation de tous les fonds d'ancrage, bâtis périmétriques, renforts, etc. nécessaires pour une installation solide et permanente, entre autres.

5. Hauteur et montage : La hauteur de montage des appareils conçus et prévus pour les personnes en fauteuil roulant : selon les exigences les plus rigoureuses énoncées soit dans le CNB, soit dans la norme CAN/CSA B651.

3.2 Emplacement

1. Les accessoires doivent être installés à l'endroit désigné par l'architecte sur les lieux.

FIN DE LA SECTION 10800

Division 12

Ameublement et décoration

1. GÉNÉRALITÉS

1.1 Portée des travaux

1. La fourniture et l'installation des grilles gratte-pieds dans les locaux et aux dimensions suivants :
   Local 226, vestibule, dimensions brutes 1220 mm x 2240 mm.
   Local 273, vestibule, dimensions brutes 1220 mm x 2240 mm.

1.2 Conditions générales

1. Les documents standards d'appel d'offres pour les contrats de construction de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSMB) et les fiches préventives (CSMB) s'appliquent aux travaux de construction du présent projet, font partie intégrante du présent devis descriptif et régissent tous les travaux. Le sous-traitant devra s'informer de toute condition qui pourrait avoir une influence sur ses travaux.

1.3 Échantillons

1. Fournir un (1) échantillon de 300 mm x 300 mm comprenant la grille, le cadre de support et le bassin en montrant les attaches des différentes pièces les unes aux autres

1.4 Dessins d'atelier

1. Fournir des dessins d'atelier complets pour la pose des grilles gratte-pieds, leurs dimensions, le calibre du métal et le type d'ancrage.

2. PRODUITS

2.1 Matériaux

1. Les grilles gratte-pieds seront du modèle «BSA-1-3» en profilés d'aluminium, telles que fabriquées par «Grillage Bolar».

2. Lames : en aluminium profilé alliage 6061-T6 : 4,7 (tête) et 3.2 (base) x 25 mm striées tous les 9,5 mm. Bassin en acier inoxydable de 65mm de profondeur; supports centraux en profilés d'aluminium, charnières et crochets pour faciliter le nettoyage sous les grilles.

3. Tube et tiges de retenue : aluminium profilé, alliage 6061-T6.

4. Bassin : acier inoxydable de calibre 22, vissé solidement au cadre.

5. Cadre : Extrusion en forme de Z tel que le modèle "TT" de «Bolar».

6 Soudure selon les exigences du fabricant.

7 Peinture bitumineuse : conforme aux exigences de la norme ONGC 1-GP-108C.

1.0 Généralités

.1 Cet addenda est émis avant l'adjudication du contrat pour pourvoir à certaines révisions et additions aux travaux en accord avec les documents contractuels. Tous les coûts imputables à ces révisions et additions doivent être inclus dans le prix de la soumission.

2.0 Devis, section 8710, pièces de quincaillerie

.1 Les pièces de quincaillerie spécifiées dans la section 08710 (2.3) du devis sont à remplacer par celles énumérées dans la liste ci-dessous :

Portes intérieures de WC TYPE 16

3	Charnières en inox	TA2714-NFA (114 x 101)	652	MCK
1	Poignée à Tirer	2312-2	630	SM
1	Plaque à Pousser	K11A- 6" x 20" **(TAPE)**	630	SM
1	Plaque(s) de protection	K10A x 254 x longueur requise	630	SM
1	Ferme-porte en parallèle	1461-S-H-CUSH	689	LCN
1	Serrure Morte *Installé à 1525mm du sol*	L463	630	SCH
1	Barillet(s) Mortaise(s) Chemin clé	20-001C-118 - 0 BITTED	626	SCH
1	Tirette pour Barillet (Installé côté Poussée)	H407	630	SM
1	Butoir de porte mural	1277/1279	626	TRI

Dans les cas où un butoir mural ne peut pas être installé, remplacer par un butoir au plancher

* Cléage par CSMB

Nous vous prions d'accuser réception de cet addenda.

Réal Paul, architecte

Ordre des architectes du Québec
RÉAL PAUL
ARCHITECTE

1.0 <u>Généralités</u>

.1 Cet addenda est émis avant l'adjudication du contrat pour pourvoir à certaines révisions et additions aux travaux en accord avec les documents contractuels. Tous les coûts imputables à ces révisions et additions doivent être inclus dans le prix de la soumission.

2.0 <u>Devis, section 9000, Tableau des finis</u>

.1 Le tableau des finis inclus dans le devis (section 9000) est à remplacer par la version ci-jointe. Les travaux de céramique au sol (CR-2) et murale (CR-1) sont à faire dans les locaux 217-A et 217-B tel que montré aux plans d'architecture. Il n'y a pas de travaux de céramique prévus dans les locaux 265-A et 265-B : Les céramiques au sol et murale existantes sont conservées dans ces locaux.

Nous vous prions d'accuser réception de cet addenda.

Réal Paul, architecte

Ordre des architectes du Québec
RÉAL PAUL
ARCHITECTE

Projet : **Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys**
École Félix Leclerc
Réfection des blocs sanitaires /
locaux 217 et 265
Projet : 3FLECM.01

TABLEAU DES FINIS

RÉAL PAUL, ARCHITECTE

Date : ***Mai 2015***

Section : 09000

	LOCAL	PLANCHER	PLINTHE	MURS	PLAFOND	HAUTEUR	REMARQUES	REV
REZ-DE-CHAUSSÉE								
217-A	Toilettes-garçons	CR2	-	CR1	G	+-2 765	Partie basse du mur jusqu'à 1 840	
217-A	Toilettes-garçons	CR2	-	CR1	G	+-2 765	Partie basse du mur jusqu'à 1 840	
217-B	Toilettes-filles	CR2	-	CR1	G	+-2 765	Partie haute du mur de 1 840 à 3 032	
217-B	Toilettes-filles	CR2	-	CR1	G	+-2 765	Partie haute du mur de 1 840 à 3 032	
265-A	Toilettes-garçons			G, BE	G		Partie haute du mur de 1 840 à 3 032	
265-B	Toilettes-filles			G, BE	G		Partie haute du mur de 1 840 à 3 032	

Légende

CR1 : Céramique de porcelaine « Chartreuse » 4''x 16'' (vert) de Olympia (voir section 09310) Couleur à valider.
CR2 : Céramique «Rock anthracite» 12" x 24" gris de Olympia (voir section 09310)

G : Gypse ou fibrociment plâtré à peindre (voir section 09900)
BE : Bloc de Béton à peindre (voir section 09900)

Note 1 : Tout le nouveau gypse est de type « X », sauf indication contraire
Note 2: : Les portes des locaux 217-A et 217-B sont aussi à peindre.

Localisation des murs

2.2 Fabrication

1. Toutes les sections de grilles, les cadres et bassins seront assemblés à l'usine, prêts à être installés.

2. Coordonner avec les sections concernées pour ce qui est des dimensions des cadres pour les planchers intérieurs par rapport à l'épaisseur du fini de plancher et les méthodes de pose des cadres et bassins.

3. Les sections doivent être conçues pour pouvoir supporter une charge de 1500kg/m2.

3. EXÉCUTION

3.1 Pose

1. Vérifier les dépressions dans le plancher de béton et s'assurer qu'elles soient aptes à recevoir les grilles gratte-pieds spécifiées. Aviser l'architecte par écrit de toute non-conformité et ne pas procéder avant d'avoir reçu ses directives. Installer les grilles gratte-pieds conformément aux instructions du fabricant et les dessins d'atelier approuvés.

2. Installer les grilles d'équerre et de niveau et les ajuster pour qu'elles ferment correctement, qu'elles puissent être relevées facilement pour l'entretien et qu'elles soient d'affleurement avec le fini du plancher.

3. Enduire de deux (2) couches de peinture bitumineuse toutes les pièces de métal qui sont en contact avec le béton, le terrazzo ou la céramique ou qui sont en contact entre elles (acier galvanisé/aluminium, acier inoxydable/ aluminium, etc.

4. S'assurer que toutes les sections des cadres et leurs supports intermédiaires soient de niveau et bien supportés sur toute leur longueur.

FIN DE LA SECTION 12484